BnF Gallica

Mercure galant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure galant. 1695-08.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Uu

Doquille en Avril 1762.

(mq. l'avis au lecteur)

(261)

9400

Uu 4971

MERCURE GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

DAUPHIN.

AOUST 1695.

A PARIS,
Chez MICHEL BRUNET, Grand' Salle du Palais, au Mercure Galant.

ON donnera toûjours un Volume nouveau du Mercure Galant le premier jour de chaque Mois, & on le vendra Trente sols relié en Veau & Vingt cinq sols en Parchemin.

A PARIS,
Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la Sale des Merciers, à la Justice.
T. GIRARD, au Palais, dans la Grande Salle, à l'Envie.
Et MICHEL BRUNET, Grand'Salle du Palais, au Mercure Galant.

M. DC. XCV.

Avec Privilege du Roy.

MERCVRE GALANT

AOUST 169

LE Sonnet qui commence cette Lettre, eſt un de ceux qui diſputerent le Prix dans le temps que la celebre Compagnie des Lanterniſtes de Toulouſe les examina, pour

ſçavoir à qui elle devoit l'adjuger. Il eſt du Pere Raphaël Imbert d'Aix, Auguſtin Déchauſſé, & il nous donne une ſi juſte peinture du Roy, que vous vous ferez ſans doute un fort grand plaiſir de voir de quelle maniere il a renfermé en quatorze Vers les plus eclatantes actions de cet Auguſte Monarque.

A LA LOUANGE DE LOUIS LE GRAND.

SONNET.

N'*Avoir en guerre en paix, que la raison pour* guide,
A terre, en mer, loin, prés, vaincre de toutes parts,
Etendre son Empire, y mettre des remparts,
Faire qu'en sa faveur le Ciel toujours decide.

S

Au Temple de la gloire aller d'un pas rapide,

En sagesse, en valeur surpasser les Cesars,
Seul contre cent Liguez au milieu des hazars
Estre toujours heureux, invincible, intrepide.

S

Aux plus dignes Sujets donner les grands Emplois,
Pour détruire l'Erreur faire de saintes Loix,
Par sa vereu, des siens éloigner les tempestes;

S

Tranquille regarder tant de Peuples divers,

S'efforçant, mais en vain, de borner ses Conquestes;
C'est l'histoire d'un Roy qu'admire l' Univers.

Tous les Ouvrages d'érudition que je vous ay envoyez, vous ont toujours plû, aussi bien qu'à vos Amis. C'est ce qui moblige à vous faire part de celuy qui suit.

DE LA FERMENTATION.

LA Fermentation n'estautre chose qu'un mouvement violent qui arrive à un corps, ou bien à deux corps

qu'on meſle enſemble, ſans aucune cauſe manifeſte. On reconnoiſt cette proprieté, principalement dans les ſels acides & alkali, car ſi on les meſleenſemble, il ſe fait une agiration conſiderable, & un mouvement violent, qui en ſoûleve, en diviſe, & attenuë les parties. Il y a une autre eſpece de fermentation, qui arrive aux mixtes, & qui n'eſt pas produite par le mélange artificiel des ſels acides & alkali, comme celle qui arrive au vin. Il y a pourtant apparence qu'elle dépend de l'u-

nion de ces mesmes sels qui se trouvent dans le vin.

Les Anciens ne se sont pas fort occupez à connoistre la nature de la fermentation, ce terme mesme leur estoit inconnu, & Sennerte qui vivoit il n'y a pas longtemps, a esté un des premiers qui a parlé le plus au long de cette matiere. Ç'a esté cette negligence qui les a empêchez d'en chercher & d'en reconnoistre la cause, & ce n'est que dans ce dernier siecle que les Philosophes un peu plus curieux, ont tâché de recon-

noiſtre avec ſoin d'où pouvoit venir un effet ſi ſurprenant. Mais comme les genies ſont differens, il eſt arrivé que leurs ſentimens l'ont auſſi éſte ; de ſorte qu'on les trouve fort partagez ſur cette matiere.

Mr Gaſſendi, qui dans ces derniers temps a fait revivre les ſentimens de Democrite & d'Epicure, qui eſtoient reſtez comme dans l'oubi pendant pluſieurs ſiecles, a cru qu'il y avoit de certains corps fort ſubtils & fort deliez dans les mixtes, qui avoient natu-

rellement, & comme d'eux-
mesmes, une certaine pente,
& comme une espece de desir
de se mettre en mouvement,
ce qui luy fait dire que ce sont
ces mêmes principes, qui
estant envelopez, & mis dans
les parties grossieres des mix-
tes qu'ils composent, font
effort pour se mettre en liber-
té, & pour recouvrer ce mou-
vement qu'il pretend leur
estre si naturel, de maniere
qu'employant alors toutes
leurs forces, ils brisent &
écartent les costez des prisons
où ils estoient renfermez, &

produiſent des mouvemens tumultueux dans les corps qui ſe fermentent. C'eſt ainſi qu'il explique toutes les fermentations qu'on appelle ſpontanées, & qui ne dépendent pas du meſlange artificiel des ſels acides & alkali; & pour l'explication de cette derniere, il dit que ces ſels ont entraîné avec eux dans la diſtillation, des parties ſignées, leſquelles ſe trouvant renfermées dans ces ſels, tâchent continuellement de s'en dégager pour recouvrer leur premiere liberté; de ſorte

que le choc que font entre eux les sels acides & alkali, lors qu'on les mesle, ouvre les petites prisons où ces corpuscules ignez estoient renfermez, & ainsi trouvant une petite issuë pour s'échaper, ils le font avec grande vîtesse, dilatent même les trous & les costez de leurs cellules, en sorte qu'ils dissolvent le sel qui les renfermoit. & c'est en cela que consiste la fermentation.

L'une & l'autre de ces explications repugne évidemment à un des principaux

axiomes de Physique qui est fort clair, & que les meilleurs Philosophes admettent aujourd'huy ; c'est que les corps doivent rester dans l'état où ils sont, à moins qu'il n'y ait une cause externe qui les fasse changer ; & pour expliquer cela plus au long, il n'est pas possible qu'un corps qui est déja en repos, se mette en mouvement, s'il n'y a une cause externe qui luy en communique ; & ainsi ces principes volatiles que Mr Gassendi pretend se mettre dans le mouvement d'eux-mêmes,

par quelque penchant naturel qu'ils ont à le faire, sont purement chimeriques & répugnent à la raison ; car s'ils sont, comme il avoüe, une fois en repos, ou du moins dans un petit mouvement, ils ne peuvent en acquerir un plus grand par eux-mêmes, parce que tout ce qui est en mouvement est mû par un autre. L'explication qu'il donne pour la fermentation des acides & des alkali se détruit par la même raison, puisque ces corps ignez estant en repos, ou du moins dans un

tres petit mouvement dans ces ſels, ils ne peuvent ſe mettre dans une grande agitation, quoy que le choc mutuel de ces ſels leur ouvre un paſſage, puis qu'il faudroit pour cela une cauſe externe qu'il ne reconnoiſt pas.

Il y en a qui pour expliquer la fermentation, croyent que le ſeul choc des acides contre les alkali eſt ſuffiſant. Ils diſent qu'il ne faut pas eſtre ſurpris qu'on voye les parties de l'alkali ſe diviſer, puis que les acides heurtant contre leurs coſtez, les enfoncent &

les font ſoûlever en leur communiquant de leur mouvement. Cette explication n'eſt pas plus raiſonnable que la précedente, & elle eſt contraire à la meſme raiſon de Phyſique, puis qu'il eſt auſſi vray qu'un corps qui eſt dans un petit mouvement, ne peut point de luy-même en acquerir un plus grand, qu'il eſt certain qu'un corps qui eſt dans un parfait repos ne peut point du tout ſe mouvoir de luy même, Ainſi ce ne peuvent pas eſtre les ſels acides qui par le ſimple mouvement

de liquide qu'ils ont, mettent en agitation les parties de l'alkali ; laquelle agitation est quelquefois si grande, qu'on ne peut pas tenir la main sur les costez du vaisseau où se fait la fermentation, à cause de la grande chaleur, puis qu'il est seur que le petit mouvement que les parties de l'acide avoient entre-elles, n'approche pas de beaucoup prés de celuy que l'on reconnoist sensiblement dans cette effervescence.

Il faut donc chercher une autre cause que nous recon-

noiſſions capable de produire le grand mouvement que l'on remarque dans la pluſpart des fermentations, & il faut voir ſi dans le monde il ne ſe trouvera pas quelque matiere propre à cauſer cet effet. Nous en connoiſſons de deux ſortes, dont la verité peut eſtre prouvée par les effets qui arrivent dans ce grand monde. La premiere eſt la matiere lumineuſe ; on en reconnoiſt le grand mouvement par la diſſolution que nous voyons qu'elle fait, lors qu'elle eſt ramaſſée par un

miroir ardent, des corps les plus durs. La ſeconde n'eſt pas moins connuë par ſes effets, puis que nous appercevons des mouvemens fort conſiderables, qui doivent dépendre d'une cauſe externe que nous ne voyons pas, & que nous ne pouvons pas ſoupçonner eſtre des effets de la lumiere, puis que c'eſt dans des endroits où elle ne ſe trouve pas, comme par exemple, dans les entrailles de la terre. On prouve plus évidemment ſon exiſtence par la neceſſité qu'il y a qu'il ſe

trouve

trouve une matiere fort ſubtile pour occuper les eſpaces que les globules de la lumiere laiſſent entre-eux. Ariſtote l'a reconnuë ſous le nom de matiere étherée, & c'eſt à elle qu'on a recours pour expliquer le reſſort des corps, & d'autres effets ſemblables. C'eſt donc cette matiere extrêmement ſubtile, & tres-agitée, qui penetre les corps même les plus durs & les plus ſolides, que nous devons reconnoiſtre pour veritable cauſe de la fermentation. Il n'y a preſentement qu'à dé-

terminer la maniere dont elle la produit, & ce qui la fait mettre dans un si grand mouvement, pour agiter avec tant de violence les corps qui se fermentent.

Mr Descartes a crû que les acides entrant dans les pores des alkali, à cause de la petitesse de ces mêmes pores, ils ne pouvoient être accompagnez que de la seule matiere du premier élement, desorte que cette matiere tres subtile se trouvant seule dans les pores de l'alkali avec les acides, & separée de

globules de la lumiere qui interrompent à tous momens son mouvement, elle se meut fort librement & entraîne avec elle les acides qu'elle pousse avec violence contre les côtez des pores de l'alkali, lesquels à cause de leur solidité les écartent, les divisent, & les mettent en mouvement. Ainsi ce celebre Moderne considere cette matiere subtile qui fait heurter les acides contre les parois de l'alkali, comme une riviere qui passant sous les arches d'un pont sans entraisner

aucun corps ſolide, n'y fait aucune violence, mais ſi elle emmene avec elle une poutre, ou quelque gros glaçon, elle l'ébranle fortement, & quelque fois même elle le fait tomber, lors qu'elle vient à pouſſer cette poutre ou ce glaçon contre les arches du pont.

Cette explication n'a rien que de mécanique, cependant il me ſemble qu'elle a quelque choſe d'obſcur, & qu'elle ſuppoſe même des choſes qui ne ſont pas inconteſtables; & nous ſerons

d'autant plus portez à la quit-
ter pour celle que je m'en
vais proposer ; que celle-cy
paroist plus simple & plus
naturelle. Je n'estime pas qu'il
faille expliquer diversement
l'action de la matiere subtile
dans le mouvement de fer-
mentation, que dans celuy du
ressort.. Or pour expliquer ce
dernier on dit seulement que
les pores externes du corps
élastique ayant esté fort dila-
tez , & les internes au con-
traire fort resserrez , ils for-
ment une espece d'enton-
noir , en sorte que la matiere

ſubtile entrant en grande quantité par les pores externes, & ayant une grande viteſſe, elle ne peut pas paſſer ſi librement par les pores internes, à cauſe du rerreciſſement. C'eſt pourquoy elle acquiert un plus grand mouvement, de la même maniere qu'une Riviere qui va d'un grand lit dans un petit, & elle communique ce mouvement aux côtez des parois du corps qui fait reſſort; en ſorte qu'elle l'oblige à reprendre ſa premiere figure, ſi la force exterieure ne continuë pas

d'agir, ou qu'elle le fasse plus foiblement; car il est aisé de concevoir que si la matiere subtile peut faire ouvrir les pores internes, qui avoient esté retrécis, elle fera mettre le corps dans son premier état. Je croy donc qu'il faut concevoir que la matiere subtile agit de la même maniere dans la fermentation: car les acides estant des corps pointus même des deux costez, à peu prés comme des fuseaux, ils ne peuvent pas entrer dans les pores de l'alkali, qu'ils ne les bouchent plus dans un

endroit que dans l'autre, ſçavoir vers le milieu; de ſorte que de cette maniere la matiere ſubtile entrant en grande quantité par les endroits où ſont les pointes de l'alkali, elle ne peut pas continuer ſon mouvement avec la même facilité à l'endroit où le milieu de ces pointes ſe trouve placé. Ainſi dans ce retrécifſement de paſſage, elle acquiert beaucoup plus de force, qu'elle communique aux coſtez des parois de l'alkali, & parce qu'elle y heurte avec violence, elle les ſecouë, les

écarte, & les met dans un mouvement d'autant plus grand, que son passage se trouve plus retréci & embarassé, parce qu'elle agit alors en plus grande quantité, & par consequent avec plus de force sur les costez de l'alkali.

Un * Philosophe moderne explique la fermentation d'une maniere differente de celle que nous venons de rapporter. Il pretend que la matiere subtile agit dans la fermentation, à l'égard de l'acide &

* *Le celebre Baigle, de Toulouse.*

de l'alkali. d'une maniere à peu prés ſemblable à celle que la matiere magnetique le fait à l'égard de deux Aimans que l'on approche par leurs Poles homogenes, car elle les repouſſe & les fait reculer l'un de l'autre, parce que la matiere magnetique qui ſort des pores d'un de ces Aimans ne trouve pas ceux de l'autre diſpoſez de la maniere qu'il faut pour les traverſer, de ſorte que donnant contre les parties ſolides, elle les repouſſe, & en même temps l'Aiman qu'elles compoſent.

Ainſi il ſuppoſe que lors qu'-
on meſle un acide avec un
alkali, & que celuy-là s'enga-
ge avec celuy-cy, les pores
de ces deux ſels ne ſe répon-
dent pas les uns aux autres:
ce qui fait que la matiere ſub-
tile touchant les pores de ces
deux ſels, & rencontrant des
parties ſolides qui s'oppoſent
à ſon mouvement, elle fait
effort pour paſſer plus avant,
diviſe & détache les parti-
cules de l'acide & de l'alkali,
qui luy font obſtacle, & c'eſt
dans cet effort & dans ce bri-
ſement qu'elle fait des parties

de ces ſels, que conſiſte la fermentation, qui continuë juſqu'à ce que la matiere ſubtile ſe ſoit fait un paſſage libre dans ces deux ſels, pour paſſer librement de l'un dans l'autre, leurs pores ſe répondant mutuellement; & c'eſt auſſi alors qu'il ſe fait un *coagulum* des deux ſels, leurs parties reſtant unies & ſans mouvement les unes auprés des autres.

Quoy que cette explication ſoit bien trouvée, nous pouvons aſſurer qu'elle a plus de difficultez, & qu'elle eſt plus

composée que la précedente. D'ailleurs, puis que l'Auteur qui la donne, suppose que les parties se brisent & changent par consequent de figures pendant la fermentation, il s'ensuivroit qu'on ne pourroit pas retirer l'acide avec la même force qu'il avoit auparavant, quand il s'est fermenté avec l'alkali, & qu'il s'est uni avec luy; ce qui est faux, puis qu'il y a plusieurs Chymistes qui retirent l'huile de vitriol du tartre vitriolé, avec autant de force qu'il avoit avant qu'il fermentast. On

peut retirer tout de même le vinaigre distilé des cristaux de Venus avec toute sa force, & en continuer l'operation plusieurs fois. Enfin, si l'on verse de l'esprit de nitre sur son sel fixe, on l'en retirera avec toutes les proprietez qu'il avoit auparavant.

Aprés avoir expliqué la cause de la fermentation, & la maniere dont elle se fait, il faut que nous touchions presentement une des plus considerables questions que l'on fait sur cette matiere. On demande si des acides ne pour-

roient point fermenter avec des acides, ou bien si la fermentation ne se trouve jamais, sans qu'il y ait un acide & un alkali, qui en soient du moins la cause occasionnelle. Il y a des Auteurs qui croyent que les acides peuvent fort bien fermenter, & pour le prouver ils se servent de la seule experience de l'esprit de vitriol, qui fermente avec son huile; mais puis que c'est le seul exemple qu'on puisse apporter, il y a grande apparence que l'on s'y trompe, & que l'huile contient quel-

que corps étranger qui eſt propre à fermenter avec l'eſprit. En effet elle contient des parties vitrioliques, ou martiales, ſelon le métal dont elle ſe trouve chargée; & c'eſt avec ces parties métalliques que l'eſprit fermente, lors qu'on le meſle avec l'huile de vitriol. On ne doutera pas que ces parties de cuivre ou de fer que le vitriol contient, ne puiſſent monter avec l'huile de vitriol dans la force du feu qu'on employe pour le tirer, puis qu'il dure ſi long-temps, & avec une violence

extrême. Mais la raiſon la plus convaincante, c'eſt qu'on a trouvé le moyen de ſeparer les parties métalliques de l'huile de vitriol, ce qui nous rend certains qu'elles y ſont, & que c'eſt ſeulement avec elles que l'eſprit fermente.

Il y en a d'autres qui aſſurent hardiment qu'il ne ſe fait point de fermentation ſans le concours d'un acide & d'un alkali. Ceux-cy ne ſont guere moins à blâmer que les precedens, car comme il eſt vrai que la pluſpart des fermentations

artificielles qui arrivent d'elles-mesmes, dépendent de l'action de l'acide sur l'alkali, soit qu'on les mesle ensemble, soit qu'ils se trouvent déja dans le mixte, il est cependant certain qu'il y en a beaucoup qui fermentent où ces deux sels ne se rencontrent point. Ainsi par exemple, lors que l'eau regale ferment avec l'or & qu'elle le dissout, peut-on dire de bonne foy que ce soit avec le sel alkali que l'or contient, qu'elle fermente? La forte & étroite liaison qui se trou-

vé entre les parties essentielles, & qui est à l'épreuve de tous les dissolvans qu'on a pû trouver jusqu'à aujourd'huy, ne repugne-t-elle pas évidemment à cela, & qu'est-il necessaire, je vous prie, de recourir à un sel alkali chimerique qu'on pretend se rencontrer dans l'or, pour expliquer cette fermentation? La seule disposition des pores de ce métal ne suffit-elle pas pour cela, puis que ce n'est qu'à cause de cette mesme disposition que l'acide fermente avec l'alkali, de la maniere

que nous venons de dire ? Ainſi comme je crois que la pluſpart des fermentations ſpontanées, comme celles qui ſe trouvent dans la production des mineraux, dans la génération & dans la nourriture des vegetaux, & dans celle des animaux, & dans pluſieurs autres, reconoiſſent pour cauſe la jonction des acides avec les ſels alkali qui ſe trouvent dans la terre, & dans les liqueurs des corps qui ont vie, je ne doute point auſſi du tout qu'elles ne puiſſent arriver quelque-

ſois, ſans qu'il ſoit neceſſaire d'y ſuppoſer ces deux ſels. En effet, il ſuffit qu'on conçoive le cours de la matiere ſubtile intercepté, afin qu'elle ſoit capable de produire une fermentation dans les corps qui ſe corrompent. Quoyque je croye que ce ſoit les ſels diſſouts qui ont fermenté les premiers, & qui ont commencé à diſſoudre le mixte, je ne doute pas que dans la ſuite, le remuement des autres principes ne les oblige à fermer le paſſage que la matiere ſubtile

s'étoit frayé, & quainsi ils l'obligent à faire des efforts considerables qui font que le mixte est plûtost pourri, parce que sa substance en est plûtôt détruite. Il en est de mesme de la fermentation qui arrive dans les sucs des vegetaux, & dans les humeurs des animaux.

On divise la fermentation en spontanée, qui arrive au mixte sans aucun mélange que l'on fasse des sels de differentes especes, & en artificielle, qui depend du mélange qu'on fait de ces differens

ſels. Il y a beaucoup de fermentations ſpontanées, comme celles des mineraux, celles des vegetaux & celles des animaux Celle des mineraux ſe fait dans les entrailles de la terre, par le mélange de quelques ſucs acides, avec des parties ſalines fixes ; ou bien ce ſont des parties ſulphureuſes qui par le ſel acide qu'elles contiennent produiſent le meſme effet, de la meſme maniere que le ſoufre commun diſſout & fermente le fer. Or dans ces fermentations ſelon la propor-

tion & la difference des principes qui fermentent & des autres qui s'y joignent dans la precipitation, il se fait tantôt un minéral, tantôt un autre. Si on demande la cause de ces fermentations qui se font dans les entrailles de la terre, ce ne peut estre autre chose que la matiere subtile, qui ayant beaucoup plus de mouvement dans les pores de la terre que dans l'air, à cause qu'elle n'y perd presque point de son mouvement, par la resistance que lny font les costez solides des

conduits

conduits de la terre, elle en detache en paſſant quelques parties acides, ou bien quelques parties ſulphureuſes & quelques parties alkalines, qui s'uniſſant enſemble font des mouvemens fermentatifs, qui donnent occaſion à la production des differens mineraux ſelon les fermentations interieures de la terre, & ce ſont ces fermentations, lors qu'elles ſont conſiderables, qui font les tremblemens de terre.

La fermentation des vegetaux dans leur génération &

dans leur accroiſſement, dé-
pend de l'union des ſucs
ſalins & ſulphureux qui ſe
trouvent dans la terre, qui
developent les membranes
de la ſemence, dilatent les
pores du germe, le rarefient,
montent au travers de ſes
fibres, & ſervent à produire
ainſi le vegetal & à le faire
croiſtre. Le ſuc des vegetaux
fermente non ſeulement
dans la terre, ce qui le fait
introduire dans leurs pores,
mais encore il fermente dans
leurs tuyaux fibreux, où il
circule à peu prés comme les

humeurs dans les animaux. Ainſi c'eſt là qu'en circulant, il ſe fermente, il ſe digere & cauſe la maturité des fruits, qui ſe détruiſent enfin, parce qu'il ne vient point de nouveau ſuc, & que celuy qui y eſtoit allé s'évapore, ou que leurs ſels ſe fermentent par la trop grande humidité & font diſſiper ainſi les autres principes. La fermentation eſt tout à fait évidente dans les animaux, elle depend de l'union des differens principes qui compoſent leurs humeurs. Elle eſt

la cause de leur generation, lors que la semence fait fermenter l'œuf, & qu'elle le fait éclorre, de leur nourriture & de leur accroissement, lors que leurs humeurs se fermentant d'une maniere reglée, font qu'elles se trouvent propres à séparer & augmenter le corps des animaux. Elle est la cause de leur mort, lors qu'estant trop grande, les parties spiritueuses & volatiles se dissipent, en sorte que ce qui fait joüer le principal ressort de la machine manque pour lors, je veux dire les

esprits animaux. Enfin elle est la cause de leur entiere dissolution aprés leur mort, lors que les principes salins se dissolvant dans l'humidité, se fermentent & détruisent entierement la tissure du corps dont ils faisoient la composition.

On divise encore la Fermentation par les differentes circonstances qui l'accompagnent. Ainsi il y a des fermentations qui sont chaudes, d'autres qui sont froides ; il y en a qui sont accompagnées de petillemens, les au-

tres d'écumes, les autres de vapeurs. Pour ce qui regarde les deux premieres differences, il y a apparence qu'elles dépendent de la differente détermination que prennent les parties des corps qui se fermentent dans leurs mouvemens, en sorte que celles-cy nous causent de la chaleur, & les autres de la froideur, parce qu'elles font des impressions differentes sur les fibres nerveuses de nostre main; & il y a quelque raison de conjecturer que celles qui produisent la chaleur se meu-

vent circulairement autour de leur centre, quoy qu'assez inégalement, comme on le peut voir dans la * Dissertation que j'ay donnée sur la nature du Feu ; au lieu que celles qui nous causent le froid, se meuvent sans doute d'un mouvement direct. Le petillement qui arrive à quelques fermentations, dépend de ce que quelques-unes des parties solides du corps qui fermente s'élevent en l'air, où elles continuent leur fermentation, de sorte que leurs cô-

* *Mercure du mois de Mars* 1694.

tez s'écartent avec violence, & font faire des collisions & des tremoussemens à l'air qu'elles repoussent, & c'est en cela que consiste le petillement.

L'écume reconnoist pour cause les parties d'air qui estant enfermées dans la liqueur qui fermente, s'en élevent, & estant envelopées des parties sulphureuses, produisent ainsi des bulles; car il est necessaire que les parties qui environnent l'air qui est dans l'écume, soient sulphureuses & glutineuses, au-

trement elles se separeroient fort facilement, & l'air en sortiroit d'abord; d'où vient que pour faire de grosses bouteilles avec de l'eau, il y faut mettre du savon. Enfin la vapeur qui survient à de certaines fermentations, vient de ce qu'il s'en éleve beaucoup de parties assez grossieres fort prés les unes des autres, au lieu que les parties qui s'élevent toujours des autres fermentations sont fort subtiles, fort deliées, & fort rares. Ainsi, par exemple, l'haleine qu'on rend en Esté, est fort

rare, parce que le grand mouvement de l'air en attenuë les parties, qui le ſont déja aſſez, de ſorte qu'on ne la voit pas ſortir, au lieu qu'on la remarque fort ſenſiblement en hiver, parce que les parties ſont plus groſſieres, ou du moins, parce que l'extrême froideur de l'air en approche ſi fort les parties, qu'elles ſont capables d'obſcurcir l'air.

Il y a des fermentations qui ſe font dans un certain temps, & les autres dans un moment; cela ne vient que de ce que les principes fer-

mentatifs ſont plus ou moins embaraſſez. Ainſi la bile ne fermente que quelque temps aprés qu'on y a jetté des perles, ou verſé de l'eſprit de nitre, parce que les ſels qui doivent ſervir à la faire fermenter, ſe trouvent envelopez dans d'autres principes, & qu'il faut qu'ils en ſoient dégagez, avant qu'ils puiſſent fermenter : au lieu que l'huile de vitriol fermente dans le moment qu'on la verſe ſur le ſel de tartre, parce que les principes de la fermentation ſont dégagez.

Examinons presentement les effets de la fermentation, dont le plus considerable est la dissolution des corps qui se fermentent. Il y a de deux sortes de dissolutions : l'une est insensible, lors que les corps se dissolvent comme d'eux mêmes par la desunion de leurs principes : la seconde est sensible, & c'est celle qui arrive aux corps, lorsqu'on les met dans une liqueur qui se trouve propre à les diviser & à les dissoudre. La premiere espece de dissolution est causée par la fermenta-

tion interieure, qui arrive aux ſels qui compoſent le mixte, leſquels venant à ſe mettre en mouvement, diviſent & ſeparent les autres principes, en ſorte qu'ils les font évaporer. La diſſolution ſenſible eſt celle qui arrive à un corps dans une liqueur convenable. On appelle cette liqueur Menſtruë, qui eſt different, ſelon la difference des corps qui doivent eſtre diſſous, car tout menſtruë ne diſſout pas toutes ſortes de corps, & toutes ſortes de corps ne peuvent pas être diſſous dans un même menſtruë.

On peut reduire toutes ſortes de menſtruës, ou de diſſolvans, à quatre generaux, qui ſont les acres, les acides, les ſulphureux, & les aqueux. Les acides & les acres eſtant des ſels reſous dans du phlegme diſſolvent les corps terreſtres, & ſalins; les ſulphureux diſſolvent les corps réſineux qui abondent en huile, & les aqueux diſſolvent les corps ſalins, & les gommes & les reſines.

L'eau regale & l'eſprit de ſel armoniac ſont des diſſolvans acres; celle-là diſſout l'or

que l'esprit de nitre ne peut diviser. On ne peut attribuer cette difference qu'à la diversité des parties des dissolvans. L'eau regale, par exemple, dissout l'or, parce qu'ayant ses parties plus grosses que l'esprit de nitre, elle est capable d'intercepter de la maniere que nous avons expliqué plus haut, le cours de la matiere subtile, en s'insinuant dans les pores, de sorte qu'elle luy donne occasion d'entrer dans un grand mouvement, qu'elle communique aux costez des pores de l'or.

L'esprit de sel armoniac est un dissolvant purement alkali. Il dissout le cuivre dont il retire la teinture, mais sans fermentation, parce qu'il n'embarasse que peu le cours de la matiere subtile, par ses parties raboteuses & inégales, & ainsi la matiere subtile ne fait pas de grands efforts; de sorte qu'il ne se fait point de fermentation sensible.

Quelques Chymistes ont prétendu que l'eau regale ne dissolvoit l'or, que parce qu'estant composée de parties acres, elle estoit tres-

propre à diviſer le ſouphre que l'or contient en abondance. Cette opinion paroiſtra inſoutenable, ſi l'on conſidere que ſi l'eau regale diſſolvoit le ſoufre de l'or, comme on le prétend, on pourroit l'en ſeparer, ce qui cependant a eſté impoſſible juſqu'icy. Ce n'eſt pas que je nie que l'or contienne du ſoufre, auſſi bien que les autres métaux, mais il eſt uny ſi étroitement avec les autres principes, que le diſſolvant ne ſçauroit le diviſer qu'il ne ſepare en même temps les

autres principes avec lesquels il se trouvoit joint. Nous avons des preuves que l'or contient des soufres ; car Borrikius a observé que si l'on broyoit longtemps de l'or dans un mortier de marbre, il s'en élevoit des corpuscules qui sentoient le soufre.

Cette crasse que l'argent laisse sur les corps, n'est autre chose qu'une partie grossiere du soufre de l'argent, & cette pellicule rougeâtre qui s'éleve du plomb qu'on fait boüillir pendant longtemps, & qui

s'enflâme quand on la jette dans le feu, n'eſt autre choſe que les parties ſulphureuſes qui eſtoient dans le plomb; & qui en ſont ſeparées par cette violente action du feu.

L'eſprit de nitre eſt un des plus univerſels menſtruës acides que nous ayons, il diſſout l'argent, ce que l'eau regale ne peut pas faire. L'eſprit de vinaigre eſt un autre diſſolvant acide fort en uſage. On s'en ſert pour la diſſolution du plomb, de l'étain, des coraux &c. Tous ces differens Menſtruës ne diſ-

ſolvent les corps, que parce-que leurs parties s'inſinuant dans leurs pores, font obſtacle à la matiere ſubtile, laquelle ſe mettant dans un grand mouvement, le communique aux côtez des pores du corps qui ſe diſſout, & c'eſt ainſi que ces menſtruës agiſſent ſur les corps qu'ils diſſolvent.

Un des plus conſidérables diſſolvans ſulphureux & un des plus employez, c'eſt l'eſprit de vin; celuycy eſt propre pour la diſſolution des reſines, & des parties réſineu-

ſes & ſulphureuſes des racines & des autres parties des végetaux. Il eſt tres pénétrant, & quoy qu'on laiſſe les parties de la racine avec un travers de doigt d'épaiſſeur, il ne manque pas d'en retirer la reſine. C'eſt ſans doute parce qu'il eſt compoſé de parties fort délicates qui s'inſinuent tres-aiſement dans ces corps. La maniere dont il ſepare, c'eſt ou parceque par ſes ſels volatiles, en paſſant & repaſſant, il arrache & emporte les ſoufres qui ſont dans la racine, & ceux de la réſine;

ou bien c'eſt parceque ces meſmes ſels volatiles s'inſinuant à travers les parties branchuës des meſmes ſoufres, ils embarraſſent le cours de la matiere ſubtile, la quelle acquerant plus de mouvement, ébranle & détache les parties que l'eſprit de vin entraîne avec luy, par ſon mouvement de liquide. On peut encore concevoir que l'eſprit de vin eſtant composé de petites branches, quand il vient à s'unir avec les parties ſulphureuſes du corps, qui doi eſtre diſſous, il y

bouche les paſſages de la matiere ſubtile, laquelle entrant dans un plus grand mouvement qu'à l'ordinaire, ſepare & deſunit ces mêmes parties pour s'y faire un libre paſſage. Les diſſolvans ſulphureux qui contiennent un ſel acide, tel qu'eſt le ſoufre commun, qui diſſout le fer, l'huile commune qui diſſout le cuivre, & l'huile eſſentielle d'anis, qui tire la teinture des coraux, ne diſſolvent ces corps que par ce même ſel acide qu'ils contiennent. Il reſte encore une difficulté ſur cette

matiere ; ſçavoir pourquoy les menſtruës ſulphureux s'inſinuent ſi aiſément dans les corps ſulphureux & oleagineux, & non pas dans les terreſtres ſalins & metalliques Je ne crois pas qu'on en puiſſe attribuer la cauſe qu à la conformité de ſubſtance qui ſe trouve entre le diſſolvant & le corps diſſous, qui fait que la matiere ſubtile les traverſant de la même maniere, ne pouſſe point les diſſolvans, lors qu'ils ſe preſentent pour entrer en des corps qui ſont de meſme

nature

nature qu'eux. Enfin pour les menſtruës aqueux, nous avons l'eau ; c'eſt le diſſolvant propre des ſels, mais elle diſſout auſſi les gommes. Nous avons déja dit que l'eau ne pouvoit pas diſſoudre les ſels par ſon ſeul mouvement de liquide. Ainſi, par exemple, lors qu'en moüillant des cables qui ſoutiennent des poids conſiderables, ils les font élever, il eſt impoſſible que ce ſoit le ſeul mouvement des parties de l'eau qui entrent dans les fibres de ces cordes, & qui les dilatent, qui

produiſent cet effet, puis que la force qu'elle a n'approche pas à beaucoup prés de celle qui eſt neceſſaire pour cela. C'eſt pourquoy il faut recourir à la matiere ſubtile, qui trouvant les interſtices des fibres occupez par l'eau, augmente conſiderablement ſon mouvement, qu'elle communique aux fibres qu'elle fait dilater, & de cette maniere les cordes ſe racourciſſant, les parties de l'eau s'engagent fort avant dans leurs fibres, & les poids montent.

L'eau ne diſſout les gommrs & les réſines que par accident, car eſtant compoſées de beaucoup de ſoufres, il ſemble que l'eau ne devroit point y avoir de priſe; cependant elle les diſſout, & cela, parce que les gommes & les réſines contiennent auſſi aſſez de parties ſalines, d'où vient qu'elle eſt capable de rompre & de diviſer la tiſſure des ſoufres. Ainſi les ſels alkali fixes, diſſolvent le ſoufre commun: & generalement parlant, les ſoufres ſe diſſolvent aſſez facilement par les ſels alkali,

ce qui eſt tres-aiſé à conce-
voir : car comme les ſels al-
kali ſont compoſez de parties
raboteuſes, âpres & inêgales,
en paſſant & repaſſant au
travers des parties branchuës
& embaraſſantes des ſoufres,
ils ſont fort propres à les
arracher, à les diviſer, &
ainſi à rompre la tiſſure des
corps oleagineux.

Aprés avoir parlé de la diſ-
ſolution ſenſible des corps, &
des differens menſtruës dont
on ſe ſert pour cela, il nous
reſte à examiner comment on
ſepare les corps diſſous d'avec

les dissolvans, c'est à dire, comment il faut retirer des dissolvans les corps qui se sont précipitez au fond. Ces précipitations se font en plusieurs manieres. Il y en a une espece qu'on peut appeller spontanée, qui arrive aprés que deux corps ont fermenté, sans qu'il soit necessaire d'y jetter un troisiéme pour servir de précipitant, comme il arrive à l'esprit d'urine, & à l'esprit de vin, aprés qu'ils ont fermenté ensemble ; il se fait un *coagulum*, parce qu'aprés la fermentation, les parties du

corps diſſous n'ayant plus un ſi grand mouvement, elles s'accrochent & s'uniſſent enſemble, lors qu'elles viennent à ſe rencontrer : ainſi elles forment des molécules plus groſſes qui tombent au fond du vaiſſeau.

L'eau peut ſervir pour précipiter les corps diſſous par des acides, comme la diſſolution du Biſmuth ; ou du Mercure dans l'eau-forte, & cela parce qu'elle diſſout facilement les pointes des acides, qui ſont fichées dans les parties du corps diſſous : de

ſorte que quand les petites pointes qui tenoient ſeparées les parties du corps diſſous viennent à eſtre ôtées, pour lors les parties du corps diſſous en ſe rencontrant s'uniſſent enſemble, & par leur peſanteur ſe précipitent au fond du diſſolvant.

L'eau précipite encore les réſines que l'on diſſout avec l'eſprit de vin, ſur tout celles que l'on retire des plantes, par infuſion, & elle ne produit cet effet, qu'en ce que ſes parties ne pouvant pas s'unir avec les oleagineuſes,

elles ne font que glisser par dessus, heurter contre leurs costez, & les pousser les unes contre les autres, ce qui leur donne occasion de s'unir ensemble, & de former des molecules assez grosses, lesquelles ne pouvant pas se soutenir dans la liqueur, sont obligées d'aller au fond. Cette explication, quoy que tres seure, ne paroist pas cependant s'accorder avec ce qui arrive à la teinture du Benjoin, dans l'esprit de vin, que l'on appelle lait virginal; car quand on la verse dans de l'eau, le Ben-

join devroit se précipiter, puis que ce n'est qu'une résine dissoute : neanmoins cela n'arrive pas, & l'eau, bien loin d'unir les parties du Benjoin, & de les précipiter, les divise d'une telle maniere, qu'une grande quantité d'eau, dans laquelle on ne verse qu'un peu de teinture, s'en trouve tout à fait colorée. Cette experience ne repugne point du tout à ce que je viens de dire; car il est vray que l'eau unit les particules du Benjoin, qui avoient este divisées par l'esprit de vin, & en méme

temps elle les diviſe; car le Benjoin eſtant compoſé de parties extrémement volatiles, qui peuvent ſe diviſer juſqu'à une extrême petiteſſe par l'eſprit de vin, elles ſe rapprochent l'une de l'autre lors qu'on verſe la teinture dans de l'eau, mais elles ne ſe précipitent point, parce que quoy qu'elles ſe ſoient approchées, elles ne forment pourtant pas, à cauſe de leur legereté, des molecules aſſez peſantes pour ſe précipiter au fond, elles ſe placent ſeulement en differens endroits de

l'eau, d'où réflechissant beaucoup de lumiere, elles produisent le sentiment de blancheur qui paroist occuper toute la liqueur, parce que c'est une couleur plus vive que celle de l'eau.

On se sert aussi des corps qui sont opposez aux dissolvans pour la précipitation des corps dissous, c'est à dire que si le menstruë est un acide, on se sert d'un alkali. Ainsi quand on fait dissoudre de l'or dans de l'eau regale, on le fait précipiter par le moyen de l'huile de tartre,

ou du ſel armoniac, ce qui ne peut arriver que parce que ces alkali s'engagent dans les pointes de l'acide, dont les parties du corps diſſous ſont traverſées, & ainſi s'uniſſant avec elles, ils les rendent aſſez peſantes pour les faire précipiter; auſſi voit-on que ſi l'on fait diſſoudre trois onces d'or, le précipité en peſera bien quatre; ce qui eſt une marque que quelque corps étranger s'y eſt uni, qui en augmente la peſanteur. C'eſt la même raiſon pour les diſſolutions faites par les alkali, qu'on

précipite par le moyen des acides.

Il y a une autre précipitation, qui se fait par un corps presque de même nature que le dissolvant, comme quand on se sert de l'esprit de vitriol, pour précipiter la dissolution des coraux par le vinaigre distilé, dont on peut rendre raison, en disant que les parties acides du vinaigre ayant desuny les parties du Corail, & en ayant ouvert les pores, les esprits acides du vitriol, qui sont beaucoup plus grossiers, s'y insinuent & s'y en-

gagent, de ſorte qu'augmentant la peſanteur de ſes parties, elles peuvent vaincre la reſiſtance du liquide où elles nagent, & ſe précipiter au fond. On ne doutera pas de cette action, ſi on conſidere que ce precipité eſt extrêmement piquant, & qu'il a beſoin de pluſieurs lotions, au lieu que la même choſe n'arrive pas, ſi l'on fait la précipitation du ſel de tartre.

Voicy une Fable qui vous apprendra pourquoy l'Aurore eſt Amie de Venus, &

d'autres choſes à quoy il eſt avantageux de faire reflexion. Elle a eſté faite par celuy qui a pris dans pluſieurs autres Ouvrages, le nom de Berger de Flore.

FABLE DU SOLEIL & de l'Aurore.

LE Dieu du jour
Dont la grande ame,
Toute de lumiere & de flàme,
A de grands panchans à l'amour,
S'eſtoit laiſſé toucher aux appas d'une Belle,

Dont le teint frais & delicat,
Brilloit d'un blanc de lait, & d'un vif incarnat,
Et qui, bien que mortelle,
Avoit d'une Pallas l'air, le port & l'éclat.
Il se plaisoit à soupirer pour elle
Malgré le sort infortuné
Qu'il avoit éprouvé dans l'amour de Daphné.
Aminte, c'est le nom de l'aimable [Pucelle,
Qu'il essayoit de s'acquerir,
Ne demandoit rien qu'à courir,
Aimoit la Chasse, habitoit la cabane,
Avoit de la douceur, un grand fond de bonté, [de beauté,
Tout autant d'innocence enfin que
Mais elle avoit aussi sur l'Autel de Diane, virginité.
Fait ainsi que Daphné, vœu de

Ce Dieu n'ignoroit pas cet incommode obstacle,
Au succès de sa passion.
C'estoit en éclairant ce celebre spectacle.
Qu'il s'estoit appercen de son affection.
Il avoit pourtant esperance
Que sa galanterie & sa perseverance
Pourroient d'Aminte allumer les desirs,
Et luy faire au devoir préferer les plaisirs.

S

Il sçavoit bien aussi quelle estoit l'injustice
Du dessein qu'il vouloit tenter;
Mais y fermant les yeux, il prenoit pour supplice
La gloire de se surmonter,

Et s'il prévit le précipice,
Au penchant de son cœur forcé de succomber,
Il le trouva si beau, qu'il y voulut tomber.

Préferant donc à tout ses belles amourettes,
Aux pieds de nostre Nimphe il mettoit ses grandeurs.
Tantost comme Phœbus, il luy contoit fleurettes,
Et luy disoit mille douceurs.
Tantost comme Apollon il cherchoit ses faveurs
Par le son de sa Lyre & par ses chansonnettes,
Et pour la divertir employoit les neuf Sœurs,
Avec Pegase, & ses courbettes,

On la suivoit au bois parmy d'autres Chasseurs.
Puis, comme Astre du jour, son soin dans sa carriere,
Estoit de l'éclaîrer de toute sa lumiere,
Afin de luy montrer ses brillantes ardeurs,
Et de tâcher, par cette belle flâme,
De chasser le froid de son ame.

Ce Dieu joua tout un Printemps
Ces officieux personnages,
Mais voyant qu'il perdoit son temps,
Il se lassa de rendre tant d'hommages,
Et sa chaleur s'augmentant par l'Esté,
Il resolut de passer sans remise

De l'amour souple & doux à l'amour emporté. [prise,
La resolution n'en fut pas plûtost
Que Cupidon qui guettoit cet Amant,
Ne differa pas d'un moment,
Suivant l'ordre receu d'en avertir sa Mere.
Alors la Reine de Cithere
Qui par l'Astre du jour s'estoit vûë outrager,
Ne souhaitoit rien tant que de pouvoir vanger
L'affront le plus sanglant qu'on puisse jamais faire,
Lors que jaloux d'elle & de Mars
Il avoit en plein jour à cent facheux regards
Exposé leur secret mistere.
Elle ouit donc l'avis que son Fils apportoit,

Avec tout le plaisir que tire la colere
De l'espoir de se satisfaire,
Et dit à son Ami ce qu'elle projettoit,
Pour punir leur grand adversaire.

Mars approuva le dessein de Venus.
La Deesse part là-dessus,
Se rend auprés d'Aminte, & luy dit,
Belle Fille,
Oh Dieux ! qu'on voit en vous de grace & de vertus !
Que de merite y brille !
J'en suis charmée : il faut les conserver,
Et pour cela voicy ce qu'il faut observer.

Je sçay que le Soleil vous aime,

Et qu'en vain en aimant il tâche à s'adoucir.
Les effets trop certains de son ardeur extrême
Sont de brûler, de hâler, de noircir.
Vostre beauté vers luy n'est pas en assurance.
Et qui pis est, vostre honneur encor moins.
Las que vostre vertu luy fasse resistance,
Il a tant de dépit d'avoir perdu ses soins,
Qu'il a perdu la patience,
Et veut pour s'en vanger vous faire violence.
Nimphe, c'est un avis & d'Amie & d'Ami.
Redoutez son approche,
Ayez pour luy le cœur de roche,
Vous n'avez point de plus grand Ennemy.
Fuyez-le, mais fuyant gardez-vous de vous rendre
Aux pieds de la Deesse où se rendit Daphné,

Elle ne pourroit vous défendre
Contre cet Amant déchaisné,
Sans vous causer quelque facheux es-
clandre,
Dont vostre esprit seroit longtemps
gesné.
Au lieu donc de courir au Temple de
Diane,
Retirez-vous dans celuy de Junon;
Cette Reine des Cieux n'entend pas
qu'on profane
Les endroits qui portent son nom.
Jusques à Jupiter tout craint de luy dé-
plaire,
Son pouvoir n'a point de pareil,
Il vous tirera mieux d'affaire.

Aminte écouta ce conseil,
S'en tint bien obligée à la belle
Diesse,
Et le suivit, comme plein de sa-
gesse.
Aussi-tost donc qu'elle voit le So-
leil

Eclater à ses yeux, & venir auprès d'elle
La frayeur qu'elle a du danger,
De perdre en demeurant ce qu'elle a de plus cher.
Luy fait tourner le dos, & luy prête son aile, [& plus leger.
Pour fuir d'un pas plus prompt
Le Soleil vainement l'appelle,
Elle court devant luy, rien ne peut l'arrester;
Le Dieu craignant qu'elle n'échape
A l'amour qui le presse, & qu'il veut contenter,
Il faut *dit-il*, qu'au plûtost je l'attrape,
Car Diane pourroit par un triomphe entier,
Comme Daphné, la changer en laurier.

Ces

Ces mots sont suivis de sa course;
Mais avant qu'il l'attaque elle gagne un Autel,
Où Iunon recevoit un culte solemnel;
Et la nommant son unique resource,
Elle se met avec devotion
Sous sa protection.
Le Soleil transporté de l'ardeur qui l'anime,
Ne prend pas garde au changement de lieux;
Il oublie en courant que les plus grands des Dieux
Ne choquent point Iunon sans crime;
Et ce clairvoyant n'a des yeux
Que pour l'innocente victime
Qu'il pretend immoler
Au feu dont il se sent brûler.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPR.

En peu de temps l'ayant atteinte,
Toute éperduë & tremblante de
crainte,
Il le prend viste par le bras,
La tire de l'Autel, l'éloigne de
trois pas,
Rien ne le retient, il l'embrasse,
Et veut absolument
Que la pauvrette satisfasse,
Sans respect du saint lieu, sans
delay d'un moment,
Son amoureux emportement.
Aminte en fait refus, & se met en
défense.
Il en vient à la violence.
Elle demande à Iunon du secours.
Il s'en rit, il s'efforce à pousser ses
amours
Aussi loin que son esperance.
La Deesse survient, arreste fiere-
ment

Ce redoutable Amant,
Luy reproche son insolence,
Ses mépris, son incontinence;
Et pour l'en punir hautement,
Faisant de son supplice honneur à
la sagesse,
Elle éleve la Nimphe au celeste
sejour,
Luy donne le rang de Deesse,
La place à la porte du jour,
Accroist sa force & sa vitesse,
Et luy prescrit sa marche & son
retour.
Puis redoublant encore
La fraischeur & l'éclat des roses &
des lis,
Qui la rendoient semblable à
Flore, [*épris,*
Et dont le Dieu brillant estoit le plus
Elle la change enfin en la charman-
te Aurore.

Aprés cela regardant le Soleil,
Elle luy dit, raillant de sa souf-
france,
Cette Belle a causé mille fois ton
réveil,
Et desormais sa vigilance
Sçaura te tirer du sommeil.
Je ne t'oste pas sa presence,
Joüis en librement, conte-luy ton
amour;
Il t'est permis de luy faire la cour.
Voy de combien d'attraits brille son
beau visage.
En vis-tu jamais davantage?
Mais, insolent, n'espere pas
De joindre de prés tant d'appas.
On te verra courir d'une course
éternelle,
Tout brûlant d'amour aprés elle,
Et tu perdras toujours tes pas,
Jamais, au grand jamais, tu ne
l'attraperas.

Ce qui fut dit, se fait; le Soleil
court sans cesse
Après l'Aurore sa Maistresse,
Mais son travail est vain, elle se
rit de luy,
Sa course précede la sienne,
Et pour luy causer plus d'ennuy,
Il n'est point de matin qu'elle ne se
souvienne
Du salutaire avis
Que luy donna la divine Cypris,
Et qu'en reconnoissance elle ne con-
tribuë
Par une vertu qu'elle influë,
A rendre heureux les Favoris
Et d'elle, & de son Fils.
Le Soleil qui le sçait, en est plus
miserable,
Et le sera tant qu'il sera Soleil,
L'exemple est grand & sans pa-
reil,

Amis, soit Histoire, soit Fable,
Nous en tirons cette moralité,
Que l'on doit s'abstenir d'un amour reprochable,
Et ne pas offenser une Divinité,
Dont la puissance est redoutable,
Et qui nous peut punir toute une éternité.

La Lettre qui suit explique le Jeu du Trictrac dans une methode aisée & agreable. Il y a des remarques & des reflexions curieuses, & toutes les loix de ce beau Jeu sont rapportées avec tant de netteté, qu'il n'y peut arriver aucune contestation qu'elles ne décident.

A MADEMOISELLE ***

Vous avez raison, Mademoiselle, de vouloir apprendre le Trictrac. C'est un fort beau Jeu, & qui est plus à la mode que jamais. On le joüe beaucoup à la Cour & à Paris à cause de sa noblesse & de sa distinction, & qu'il y regne une grande sincerité. Generalement en France, le beau monde qui a de la politesse en fait son Jeu favory. On l'y préfere à divers Jeux qui se joüent autre part: sçavoir le Reverquer en Angleterre & en

Hollande, le Toccadille en Espagne, & le Toutetable, & le Sbarrabir en Italie. Je ne feray point de recherches sur le temps de son origine, & je ne vous diray point non plus, si les François sont mieux fondez que les Allemans, dans la gloire que les uns & les autres se donnent d'en estre les inventeurs. J'aime mieux vous remarquer que le Trictrac convient particulierement aux Personnes de vostre Sexe, par les rapports qui s'y rencontrent. Il est tout composé de Dames. Il represente leur pouvoir à exciter les passions, & leur inclination-

à aimer la varieté, & les changemens de Scene. Il y a des traits de leur pudeur, dans le soin qu'on a de ne les pas laisser découvertes: il y en a aussi de leur vivacité & de leur gayeté, dans la maniere legere & agreable que se jouë le Trictrac. Il est vray que ce cercle de Dames n'est pas sans bruit, & sans inquietude; elles changent de place à tout moment; & il arrive des incidens qui leur causent de frequentes agitations; mais cela mesme a son usage, puisque le plaisir qui naist de ces mouvemens, en est plus sensible & plus piquant.

On ne ſçauroit mieux faire pour vous apprendre ce Jeu charmant, & vous le rendre intelligible, que de vous en décrire le Cours ; *enſuite vous expliquer la* Conduite *qu'il y faut tenir, & les veuës qu'il y faut avoir : & enfin vous rapporter les* Loix *que l'uſage en a établies. Ces trois articles vous donneront toutes les idées du Trictrac, & vous mettront dans le train de le pratiquer en jouëuſe ſçavante. Vous y trouverez des leçons pour vous y bien arranger ; les Principes pour faire les coups qui ſont bons pour vous, pour prevenir ceux*

qui vous sont contraires, & pour donner lieu à ceux qui peuvent nuire à l'autre. Enfin vous sçaurez prendre vostre party de la maniere la plus avantageuse pour remporter la victoire.

Il faut commencer à vous dire, que le Trictrac ou le Damier estant le theatre de ce Jeu merveilleux, on doit le choisir grand & beau, & comme les Poëtes font le char de la Lune, c'est à dire, d'yvoire & d'ebene.

Les Pieces separées, sont quinze Dames de chaque costé, deux Dez, & deux Corners. On y ajoûte trois Iettons ou trois Louis

qu'on tire de sa bourse, pour en marquer les Points; & deux Fiches, pour en marquer les Trous.

Les Dez doivent estre bien quarrez, pour tomber droit sur leur cube: on les prend de mediocre grandeur; ceux qui sont trop gros font un bruit incommode, & ne roulent pas assez dans le Cornet pour se diversifier. On doit prendre garde qu'ils ne soient pas faux; & chargez sur le gros ou sur le menu de mercure ou de plomb, pour piper. Ceux qui se servent de cette fraude, meriteroient d'estre punis de grosses amendes, violant le sort de ces pe-

tites masses d'yvoire, lequel se doit expliquer par la chute fortuite de leurs nombres, conformément à l'origine des Dez: car leur nom de Dé, vient du vieux Gaulois, jus de Dé, jugement de la providence, *le terme de* Dé, *estant alors en usage pour celuy de* Dieu.

On cede ordinairement par honnesteté les Dames blanches, mais je croirois que l'on devroit vous donner les Dames noires, pour faire l'ombre du tableau, je veux dire pour estre en opposition à des mains, ausquelles on peut appliquer, ce qu'on a dit de celles d'u-

ne grande Princesse,

Elle avoit au bout de ses manches,
Une paire de mains si blanches,
Que je voudrois en verité,
En avoir esté soufleté.

On met d'abord les Dames en masse sur deux ou trois piles dans la premiere fleche du Trictrac. Il est de l'usage & de la bienseance, qu'elles soient tournées du costé du jour, pour commencer le Jeu avec la lumiere.

A l'ouverture du Jeu, il faut jetter les DeZ avec le cornet, & compter les nombres qu'ils font.

Quand c'est par doublet, deux As se nomment Ambes As; *deux Deux*, doublcs Deux; *deux Trois*, Ternes: *deux Quatre*, Carmes: *deux* Cinq, Quines: *deux Six*, Sennes. *Les nombres qui viennent impairs, se nomment simplement, mais il faut commencer par le gros. On dit Deux & As, Trois & Deux, &c. & non pas, As & Deux: Deux & Trois, &c. Au contraire du mouvement des Dames, ou l'on commence à les placer par le moindre nombre. Il y a de petits mots rimez, que l'on applique aux doublets, Ambes As*

Ne font pas grand fracas. *Tous les deux*, Quelquefois heureux. *Ternes*, Lanternes; *Carmes*, Donnent l'alarme; *Quines*, Grise mine, *Sennes*, Grosses étrenes.

Ayant compté les nombres qui viennent avec les Dez, on dispose les Dames sur les fléches selon ce qu'ils portent, ce qui se nomme au commencement Abbattre du bois. *On compte les fléches en commençant aprés celle de laquelle on part; ainsi, au nombre de quatre & trois, on place les Dames sur la troisiéme & quatriéme fléche, à compter depuis la*

Pile, & quand il y a plusieurs Dames abbatuës, & que le Jeu s'avance, toutes les Dames que l'on place par les nombres des dez, doivent se compter aprés celles qui les précedent. Il dépend de vous de jouër les deux nombres avec les deux Dames, ou avec une seule, selon que l'avantage s'y trouve. Il n'y en a point au commencement si les deux nombres n'excedent sept.

Quand les nombres venus le permettent, on doit joindre deux dames ensemble, ce qui s'appelle caser. On commence ordinairement à caser dans la premiere

Table, on continüe dans la seconde, & mesme dans celles de l'autre costé, quand le progrés du jeu y conduit.

Les coups de dez qui tombent sur une dame découverte de l'autre, autrement qui est seule, valent dans la premiere Table Six par doublet, & quatre autrement. Les points augmentent, quand le coup porte par chaque nombre du dé, & par le nombre assemblé, ce qui fait trois articles, il vaut alors trois fois autant de points; & douze de mesme, par l'un & l'autre doublet, simple & assemblez. Si vous

oubliez de marquer les points qui sont pour vous, l'autre les marque pour luy, ce qui s'appelle, envoyer à l'école. *On marque ses points sur les fléches avec des jettons ou des Louis, jusques à ce qu'on en ait douze. Alors on gagne un trou seulement, que l'on marque avec une fiche sur le bord élevé du Trictrac, quand l'autre a marqué des points depuis vous: & quand on a fait douze points de suite sans interruption, on gagne deux trous, ce qui se nomme* Bredoüille. *Quand les coups de dez frappent une dame découverte, sans trouver passage, c'est*

à dire, lorſque les deux nombres des dez tombent chacun ſur des dames couvertes, ce qui ſe nomme, Jan qui ne peut, *les points à marquer ſont pour celuy qui a les dames couvertes.*

Toutes les caſes de la premiere table achevées, ce qui ſe nomme le Petit-jan, *ou le* Petit-plein, *ſi la derniere caſe ſe fait par doublet. on marque ſix & quatre autrement; ſi c'eſt avec deux nombres, on marque huit, & douze, ſi c'eſt avec trois nombres, ou en trois façons, & autant ſi c'eſt avec le doublet en deux manieres: & tant que l'on conſerve*

le Petit jan, on marque six par doublet, & quatre autrement.

Le Petit-jan estant rompu, ou non fait, il faut selon les coups du Dé, passer les Dames dans l'autre table, & y caser le plus qu'on pourra: sur tout il faut prendre au plûtost son coin de repos: alors si on frape avec les autres Dames celuy de l'autre qu'il n'a pas fait, on gagne six points par doublet, & quatre autrement; & quand on a rempli toutes les cases de cette seconde Table, ce qui est le grand plein, on gagne tant qu'on le conserve les mesmes points qu'au Petit jan.

Le plein venant à se rompre, on ne compte plus de points par ce moyen, & si le jeu se continuë sans lever, on passe les Dames de l'autre costé, quand le passage est libre, dans la premiere table de l'autre, s'il n'a point fait son plein, ou qu'il soit rompu, sans le pouvoir faire de nouveau, ou bien dans la seconde table. Si l'on ne peut passer par le coup du Dé, chaque Dame perd deux points.

Enfin quand au jan de retour on est parvenu à remplir toutes les cases de la derniere table, on marque pour ce plein, tant qu'on le conserve, les mesmes points que

pour les précedens. S'il est rompu, on leve les Dames à chaque coup, selon le Dé, hors du Trictrac. On compte quand on a tout levé, six par doublet, & quatre autrement. On remet alors ses Dames chacun de son costé dans la masse des piles, & on recommence à abattre du bois, à caser, à marquer des points, & à faire des pleins, jusqu'à ce qu'on ait gagné les douze trous qui composent le tout, où est le gain de la partie.

Le cours du jeu doit estre accompagné d'une grande conduite. Voicy les principales maximes qui peuvent y servir.

En abattant du bois au commencement, si le Dé vient ou va deux ou trois fois de suite, essayez de faire le Petit jan ; ce n'est qu'une vetille, mais avec laquelle, pour ainsi dire, on dérobe un trou, & quelquefois deux.

Si c'est l'autre qui paroist vouloir faire son Petit-jan, & que vous ayez le Dé gros, avancez autant que vous pourrez les Dames bien avant dans la seconde table, pour tâcher à le fraper, & à gagner les points d'un trou, & peut estre bredoüille. avant qu'il ait eu le temps de faire son Petit-jan. S'il a fait son Petit-jan, &

que

que vous ayez huit ou douze points, avec l'autre coin, ne casez pas, mais étalez vos Dames seules, car il y a plus de coups par ce moyen à fraper son coin, que par doublet.

Afin d'estre prompt à placer les Dames, & à marquer les points, il faut observer que le nombre pair tombe sur une fleche de mesme couleur que celle d'où l'on part. ou que l'on compte, & l'impair sur une couleur differente.

Il n'y a pas de prudence à celuy qui joüe aprés l'autre, de joüer d'abord, tout d'une Dame, sur

tout, si le premier a amené un gros Dé.

On peut tenir découvertes quelqne temps les dames qui sont éloignées du jeu de l'autre, mais celles qui sont proches ne doivent pas estre exposées, quand on peut l'éviter.

Si dans les premiers coups vous faites des cases avancées, vous tenez l'autre en respect, & vous pourrez fraper quelques dames; mais d'autre part, vous courez risque de ne prendre pas si-tost vostre coin.

On dolt toujours avoir l'œil sur son propre jeu pour bien caser,

& pour ne pas manquer les points que l'on a gagnez : & sur le jeu de l'autre, pour observer ses manieres, & les fautes qu'il fait, afin d'en profiter. S'il est timide & malheureux, il faut pousser en avant, & hazarder. S'il est hardy, & qu'il ait le dé heureux, il faut se tenir sur ses gardes, se précautionner, & demeurer clos & couvert.

C'est une précaution importante de se conserver taujours des six à joüer, quand on le peut. Cela aide à caser, & empêche que le jeu ne se gâte en entassant des piles de dames.

Il y a de l'habileté & de l'avantage à faire toujours les cases les plus éloignées, quand le dé & la disposition des dames vous en donnent le choix.

Ce sont des coups facheux que six & trois, & six & quatre, quand ils reviennent deux ou trois fois de suite. Il est fort difficile de de les joüer bien.

On leve ordinairement le Petit jan aprés le gain du Trou, ou de la Bredoüille ; car s'il arrivoit aprés que vous le conservassiez un coup ou deux, sans pouvoir achever, & qu'une de vos dames eust passé dans la derniere table

de l'autre, vous courez risque, par le sejour qu'elle y feroit, de perdre là beaucoup de points & de trous, outre que cette dame paßée est une dame de moins pour faire vostre Plein.

On doit prendre bien tost le coin bourgeois, car il sert beaucoup à prendre le coin de repos, mais hors de ce cas-là tenez le plûtost vuide que plein; la case est embarassante & facheuse, elle presse le jeu, & ôte les six.

On appelle des cases du vii. & du x. le case del diavolo, parce qu'elles sont difficiles à faire, se trouvant dans une certaine dis-

tance de la pile qui leur ôte les six. Ainsi il faut les faire par préférence aux autres.

Donnez toujours de l'air à vostre jeu, de peur qu'estant avancé, vous ne soyez accablé par des coups terribles qui se suivent quelquefois, des sennes, des quines, des six & cinq.

Pour sçavoir si vous devez tenir ou demeurer, quand vous avez gagné le Trou ou la Bredoüille, faites comparaison de vostre jeu avec celuy de l'autre, pour juger lequel est le mieux composé, & le plus avancé, lequel a le plus de bois abattu, & le plus de cases

faites : lequel des deux enfin est en meilleur estat. Si c'est le vostre, & que de plus vous ayez des points de reste, tenez, autrement joüez; & s'il y a de l'égalité dans l'un & l'autre jeu, ou que vous luy donniez plusieurs points, allez-vous en avec la prérogative du dé qui vous demeure.

Quand l'autre a huit ou dix points, & que son jeu est mauvais, tenez le vostre serré, & ne laissez aucune dame découverte qui soit à sa portée, car s'il vient la fraper, & qu'il ait assez de points pour gagner le trou, il leve, & il se sauve.

Comme la fortune ne va que de dé en dé, il ne faut pas manquer de mettre à profit, & de faire valoir le coup qui se presente.

Mesurez bien les coups qui vous restent, & ne tenez pas vostre plein plus longtemps qu'il ne faut, pour ne vous pas exposer à l'enfilade, & si estant pressé par quelque gros coup, vous trouvez une ouverture dans le jeu de l'autre, passez y une dame, afin de vous conserver des coups à joüer d'autres dames.

Les dames passées peuvent frapper, & estre frapées par celles

qui se rencontrent ; on marque les points de la table, & selon que le dé vient doublet, ou autrement.

Quand on a besoin de points pour pouvoir tenir son plein, il faut laisser au derriere des dames découvertes, qui puissent estre frapées ; & au contraire, il faut les tenir éloignées, ou couvertes, quand on aura assez de points pour lever.

On s'oste les six en passant les dames dans l'autre table, afin que s'il en vient un, il vous épargne une dame à joüer, qui ne vous coute que deux points, & par ce moyen vous tenez davantage vostre plein.

En rompant vostre plein, s'il vous vient cinq & quatre, ou quatre & trois, découvrez plûtost deux dames au hazard de perdre quelques points, que de laisser si tost à l'autre un passage, qui luy serviroit à garder plus long temps son plein à vostre préjudice.

Quand vostre jeu est devenu dangereux par plusieurs gros coups de suite, qui vous ont maltraité, & qui vous pressent, s'il ne vous reste qu'une case à faire pour vôtre plein, mettez si vous le pouvez, une dame dedans, au peril de perdre le trou & mesme

breboüille, pour prevenir de perdre la partie, car il vaut mieux perdre un trou ou deux, que le Tour.

Quand l'autre a beau jeu, & qu'il y a pourtant quelques coups contre luy, qui peuvent le ruiner ou l'incommoder fort, comme un Sennes, un Quines, ou un Carmes, ne manquez pas de les luy donner. En tout estat de jeu, tendez des pieges à l'autre par le jan qui ne peut.

Quand l'autre a son jeu fort avancé, & qu'il ne pourra pas tenir deux coups, sans rompre son plein, si vous luy donnez des

points avec lesquels il acheve, il ne faut pas luy laisser faire l'école, avertissez le de marquer le Trou.

Lorsqu'on passe au jan de retour, & qu'il reste peu de dames à l'autre aussi bien qu'à vous, préferez à d'autre coups, celuy de sortir de vostre coin, de peur que vous ne le puissiez pas faire une autre fois, & que cela vous empesche de faire vostre plein, ou qu'il le rompe s'il est fait.

Il faut de la science & de l'application pour le jan de retour : pour choisir les dames, qu'il faut passer : pour faire avantageuse-

ment les cases, soit les proches, soit les éloignées, pour fermer le passage aux dames de l'autre, pour sortir de vostre coin à propos: pour se préparer à remplir le plein d'une ou de deux, ou trois manieres: enfin, pour arranger vostre jeu à pouvoir lever le premier.

Il y a certains embarras qui obligent quelquefois d'avanturer un peu son jeu; comme de mettre dedans, de passer une dame, de laisser plusieurs dames découvertes; mais hors de ces situations surprenantes, il faut estre sage. Celuy qui jouë dans l'ordre & selon la regle, merite d'avoir le dé

favorable, & de gagner. Aussi a-t-il plus de coups à esperer pour luy, & à la longue il aura infailliblement l'avantage.

Il y a deux extrémitez de jeu tres fâcheuses pour celuy qui s'y trouve exposé. La premiere, quand vous avez vostre jeu si retardé, que vous n'avez pas encore vostre coin, au contraire de l'autre qui a son jeu si avancé que son Plein est déja fait. Alors à chaque coup de dé il marque des points sur vous en frapant vostre coin, à moins qu'il n'améne un as, & qu'il n'ait pas une troisiéme dame sur la fléche de son coin,

& il prend encore des points dans son propre jeu, en marquant chaque fois la valeur de son Plein. Neanmoins ce n'est là qu'un petit triomphe pour luy, & ce n'est pas vostre deffaite entiere. Ce progrés ne va ordinairement qu'à quelques trous, & ne pousse pas jusques au tour. Ce que vous avez à faire, c'est de prendre vostre coin au plutost, mesme en découvrant une Dame, pour luy boucher cette source de points, & de mettre aussi dedans, pour faire vostre plein, ou pour luy fermer le passage, & le faire rompre.

La seconde extremité est toute

opposée, quand vostre jeu est trop avancé, que vous avez déja rompu vostre plein, & que l'autre n'acheve le sien, qu'un coup ou deux aprés. C'est le grand triomphe pour luy, & vostre déroute totale, qui se nomme Enfilade, *un Espagnol diroit;* Il renegado. *Il y va ordinairement du tour en faveur de celuy qui a eu le jeu retardé. Il marque incessamment des poincts, & chaque fois au troisiéme coup, & quelquefois au second, bredoüille. Il force pour ainsi dire, vostre camp; il entre dans l'une & l'autre de vos tables: enfin il vous bat en ruine*

de tous costez, & il remporte ordinairement la victoire complete. La ressource, s'il y en a pour vous, est dans le dè, au cas qu'il améne souvent gros pour l'autre, & souvent petit pour vous, & que cela donne lieu à la rupture de son plein, avant qu'il soit au dernier trou; & à un passage pour vous, afin d'aller respirer dans son jeu.

Il y a vingt-un coups differens dans les dez, six par doublet, & quinze autres, ce qui fait une si grande diversité de manieres de jouër, qu'on ne peut pas donner des avis sur tout. On en doit prendre de la conjoncture du jeu, de sa pro-

pre experience, & de l'exemple des habiles joueurs, & quelquefois mesme s'attendre à la fortune.

Car dans un Jeu de mouvement
Rien n'est un fondement solide.
Jouez bien, jouez sagement,
Le caprice du Dé le plus souvent decide.

L'Economie du jeu est d'abbattre du bois, de profiter du Petit jan s'il se presente par la faveur du dé, autrement de ne vous y pas amuser; de tâcher à

prendre le premier vostre coin de repos ; d'avancer toûjours vostre jeu ; de faire les çases les plus avantageuses ; de n'estre ny timide en serrant trop vostre jeu, pour ne donner aucuns points ; ny temeraire, en étalant plusieurs Dames découvertes à perdre points & trous ; de vous tenir dans une situation à faire moins de gains que de pertes ; de vous donner le grand nombre des coups du dé ; de viser à faire bien tost vostre plein ; & de ménager les cases qui y conduisent ; de mettre à propos une Dame dedans, si l'autre n'a pas de points ou n'en a pas assez

pour y gagner le trou ; & que cela ne préjudicie point à vostre bredoüille ; de disposer vos dames à remplir de plusieurs façons ; sur tout, d'avoir des six tout prests ; de faire valoir vostre plein le plus qu'il se pourra, sans pourtant s'exposer à l'enfilade ; & d'estre appliqué & exact à marquer les avantages qui vous viennent, tant de vostre jeu que de celuy de l'autre. Au travers de tout cela, il faut donner quelque chose au hazard, & s'abandonner à quelques coups d'esperance, puisque le succés du jeu arrive partie par la science & partie par le sort.

On ne doit pas negliger les petits profits Marquez quatre points, pour le jan de trois coups: quatre points pour le jan de deux tables, & six par doublet; quatre points, si n'ayant que deux dames abattuës qui sont entrées dans vostre coin, vous venez à faire un as, & six points, si vous faites deux as. Au contraire, si l'autre fait un as, n'ayant que les deux dames de son coin, & le vostre estant fait, il perd à vostre profit quatre points, & six, s'il fait ambes as.

La Pilote malheur ne gagne plus, c'est à dire, quand n'ayant

pû passer aucune dame au jan de retour dans le jeu de l'autre, elles se trouvent toutes entassées sur la derniere fleche où est vostre coin : ny le jan de rencontre ne se jouë plus : il valoit autrefois six par doublet, & quatre, autrement, à celuy qui amenoit au commencement du jeu un coup de dé semblable à celuy du premier. Margot la fenduë perdoit autrefois deux points; on ne les marque plus. Au reste le mot de jan appliqué à plusieurs coups, vient selon moy, de Janus, à qui les Romains donnoient plusieurs faces. On l'a mis en usage dans le

Trictrac pour designer symboliquement la diversité des faces de ce jeu.

Pour ne faire ni écoles ni pertes, & que vostre jeu ne reçoive point de préjudice à son honneur & à son profit, il vous faut sçavoir le tarif du Trictrac comme les Financiers celuy des monnoyes: n'en ignorer aucun article, & l'avoir present à chaque coup. Ainsi on accumule des points, & on fait des acquets de trous, pour emporter la partie.

Il y a quelques privileges qu'il faut faire valoir. Le premier, de lever si vous voulez

ayant gagné le trou; le ſecond, d'avoir le dé en recommençant; le troiſiéme, de prendre voſtre coin par puiſſance, autrement avec le coup de dé qui donne ſur le coin de l'autre; le quatriéme, quand on leve les Dames au jan de retour, de lever le cinq ſur le quatre, le quatre ſur le trois, &c. pour avoir plûtoſt fait; le cinquiéme, de changer de dez lorſque par une ſuite de coups facheux, vous croyez qu'ils vous portent malheur, & de meſme, lorſqu'ils ſemblent trop favoriſer celuy avec qui vous joüez.

L'uſage permet d'égayer le jeu

avec

avec de petits quolibets, quand il y a grand nombre de dames sur une mesme case: Voilà, *dit on,* le baudet bien chargé. *Lorsque le jeu est pressé pour avoir fait des cases trop proches, on nomme cela,* brider le cheval par la queuë. *Des dames seules ne pouvant se couvrir par le nombre que le dé a amené, on dit en raillant,* Couvrez tout. *On dit de mesme, lorsque le coup du dé tombe sur une case vuide entre deux dames découvertes,* Margot la fenduë. *Quand il y a trois cases écartelées qu'on nomme le Rateau, on dit,* du

Rateau le jeu n'en eſt pas beau. *Et quand ayant à couvrir une dame, par exemple, à la neuviéme fléche, & ayant amené cinq & quatre, vous prenez une dame à portée du cinq ou du quatre, & vous en abattez une autre de la pile, qui eſt faire par deux dames, ce que vous pouviez faire par une.* Un bon Charpentier, *dit on*, auroit fait tout d'une piece.

Il ne faut pas jouër au Tric-trac lentement & avec langueur; cela ſeroit ennuieux & contre la nature du jeu, qui demande de la gayeté. C'eſt un jeu de preſence

d'esprit, & où tout se fait impromptu. Le bruit qu'on fait en maniant les dames, est pour éveiller & pour empêcher une attention sombre & trop forte. On a prétendu que de ce bruit luy venoit le nom de Trictrac, comme le nom de taffetas du bruit qui se fait en le maniant. On pourroit luy trouver une origine plus noble, en la tirant de deux petits mots Grecs, Tris trakus, qui signifie trois fois difficile; pour marquer que ce beau jeu donne beaucoup de peine à le penetrer. & à se défendre de l'empire du Déquitirannise, & qui rompt souvent les mesures

les mieux prises. Il ne faut pas aussi le jouer avec précipitation, de peur de faire un bruit qui étourdisse, qui fasse manquer des coups, & aller à l'école De là vient que lors que les Trictracs sont extrémement grands, on drape les dames par dessous pour en diminuer le bruit. Un autre expedient plairoit davantage, si les doigts avoient l'adresse de manier les dames aussi agreablement que les touches d'une Epinette, ou de composer une symphonie avec le bruit du Trictrac, à l'exemple des AmaZones, qui à l'entrée de leur Reine dans Babylone, sçavoient

si bien mesurer le siflement de leurs fleches, qu'il en résultoit une harmonie comparable à celle d'un Luth. On ne doit pas joüer trop longtemps, la teste ne s'en trouveroit pas mieux, & l'application en seroit moins exacte. Chacun sçait sa portée, mais on ne se méprendra point de se borner à cinq ou six Tours au plus.

Les loix du Jeu succedent à la conduite, il faut les sçavoir, car elle en dépend, & on est obligé de s'y conformer.

La Dame touchée doit estre joüée, à moins qu'on n'ait fait la doube.

On n'est point relevé par la méprise d'avoir touché une dame pour une autre, quoy que celle-là ne fasse point la case que l'on avoit commencée, ou le Plein que l'on avoit marqué. On fait joüer la dame touchée, & s'il y a lieu l'on envoye à l'école des points que l'on avoit marquez, & le Plein ne se fait pas de ce coup-là.

Lors qu'on place mal une case, ou au deçà, ou au delà des points amenez, on peut estre obligé, ou de demeurer là, ou de joüer d'une seule dame le nombre des deux Dez, s'il se peut.

Il faut jetter rondement les

Dez, & qu'ils aillent au fond du Trictrac qui les renvoye. De cette sorte il n'y a point de supercherie, comme il arrive lors qu'on laisse couler doucement les dez pour amener menu, selon le besoin qu'on en a, car la crasse qui est sur les gros points, les fait tomber sur ces cubes, & il en vient deux & as, trois & deux, &c.

Il ne faut point lever les Dez qu'ils n'ayent esté joüez, car si on ne convient pas du coup des Dez, & qu'il n'y ait point de témoins, celuy qui a joüé, a droit de l'emporter, comme il a nommé auparavant.

On peut rompre quelquefois les Dez que l'autre jette, mais il ne faut pas avoir veu ce qu'ils portent, c'est contre l'honnesteté, c'est marquer de la défiance de le faire trop souvent.

Le Dé qui piroüette peut estre arresté avec le cornet, ou par une chiquenaude, & il est bon.

Un Dé qui sort du Trictrac, ou qui n'est pas bien droit sur son cube, ne vaut rien; il faut le jetter de nouveau.

Quand le Dé est suspendu au bord de la dame & du Trictrac, il faut que celuy qui l'a jetté tire la dame, & s'il y demeure, il est bon.

Il faut avant que de jouër les dames marquer les points que l'on gagne : il n'est plus temps aprés : il faut que ce soit droit sur les fléches, deux sur deux, quatre sur quatre, &c.

On envoye à l'école celuy qui ne marque pas les points qu'il gagne, ou ceux qui luy viennent par une Infaute, autrement, Jean qui ne peut.

Aprés avoir marqué les points de jan de trois coups, vous n'estes pas obligé de le faire.

On n'est point obligé d'envoyer à l'école ; mais quand on y envoye, ce doit estre de tous les points.

On peue vous faire marquer les points que vous gagnez, ou ceux que l'on vous donne.

Celuy qui fait une erreur de calcul, marquant trop, ou pas assez, c'est à son dommage, & il en est envoyé à l'école.

Si dans l'erreur de calcul, croyant avoir achevé vous vous en allez, on vous envoye à l'école des points marquez de trop, & on vous fait demeurer, mais vous conservez le nombre des points que vous aviez, si l'autre n'achève pas le trou.

On n'envoye point à l'école du trou, ny à l'école de l'école. Tant

qu'on a la marque à la main, on peut s'en aller, mais dés qu'on l'a posée & lâchée pour marquer des points, on est obligé de tenir.

Pour gagner la bredoüille, il faut que les premiers points ayent esté marquez avec un deuxiéme jetton, autrement on n'a qu'un trou.

Celuy dont on interrompt la bredouille, doit oster le deuxiéme jetton.

Celuy qui ne s'en va pas, & ne démarque pas ses points aprés avoir gagné le trou, en est envoyé à l'école.

Toutes les fois qu'on leve, on

perd les points qui restent.

Lors que vous tenez vostre Petit jan, on ne peut pas vous contraindre de passer une dame dans la table du Petit jan de l'autre, s'il le peut encore faire.

Si vous pouvez prendre vostre coin par vous-mesme, il ne vous est pas permis de le prendre par puissance.

On n'entre dans le coin du repos qu'avec deux dames, & on en sort de mesme.

Quoy que l'autre ait seul son coin, vous n'y sçauriez entrer, ny avec une dame, ny avec deux.

Quand on est forcé au jan de retour de sortir de son coin, on y peut encore rentrer pour sauver les points que l'autre marqueroit en le frapant.

Au jan de retour le Plein se rompt, si on n'a point d'autres dames à joüer que celles du coin, & qui n'en peuvent estre tirées en faisant un as, ou un nombre qui trouve le passage fermé par les dames de l'autre.

On peut contraindre de passer les dames dans l'autre jeu, soit pour conserver le Petit jan, soit pour rompre le Plein.

On ne peut pas au jan de re-

tour lever six sur cinq ; cinq sur quatre ; quatre sur trois, &c. tant qu'il y a encore des dames dans l'autre Table, ny six sur quatre, & cinq sur trois, si vous avez un cinq, & un quatre à jouër.

Une dame ne peut point s'arrester dans le jeu de l'autre tant qu'il peut faire son Plein.

Quand on ne peut pas jouër les dames au jan de retour, les doublets ne perdent pas plus qu'autrement, pour une dame c'est deux, pour deux dames c'est quatre.

Ceux qui sont presens peuvent estre pris pour juges ou pour témoins, mais ils ne doivent point

d'eux mesmes donner d'avis, ny en parlant, ny par aucun signe.

Voilà, Mademoiselle, sans philosopher davantage sur le Tri-Ctrac, assez de matiere pour vous exercer, & pour en tirer la connoissance que vous desirez de ce beau Ieu, qui n'est usité qu'entre les personnes de qualité & d'esprit. Il est vray qu'il paroist avoir une étenduë qui fait d'abord de la peine. Le cours d'un jeu qui est grand; plusieurs cases à faire en differens lieux; plusieurs points à marquer, tantost d'un nombre, tantost d'un autre, & pour divers sujets; trois Pleins à remplir en

diverſes tables : une conduite compoſée d'une infinité de maximes, & qui ne peuvent pas toujours eſtre ſuperieures, puis que la fortune dècide en partie du ſuccés; quantité de termes ſinguliers, une multitude d'incidens qui étonnent, un Tarif de points, un Code de loix ; enfin un corps de pluſieurs parties inconnuës auparavant ; tout cela aſſemblé paroiſt rebutant, & fait peur, comme ſi l'on ne pouvoit jamais y parvenir. Cependant on y arrive avec un peu de docilité. A meſure qu'on prend racine dans ce jeu, tout cela vient inſenſiblement l'un aprés

l'autre, & on a le plaisir d'eprouver qu'aprés une pratique continuée durant quelque temps, on se trouve enfin avoir dans la teste, pour ainsi dire, & dans les mains la science de cet admirable Ieu. Ouy, Mademoiselle, l'attent on au discours de cette Lettre, l'usage du Ieu, & les leçons & les conseils des habiles Ioueurs qui auront l'honneur d'y avoir le reste à teste avec vous, vous en faciliteront l'étude & la pratique en fort peu de temps. La droite raison, le bon sens, l'esprit juste, trois parties où vous avez de la superiorité, acheveront de vous instruire parfai-

tement pour estre rompue dans le Ieu, & y rafiner autant que personne sans vous étonner d'y voir l'esprit & le jugement toujours aux prises avec la puissance & les évenemens du sort. Vous en découvrirez par ce moyen le fin & les misteres dans toute l'étendue du manege: vous possederez le genie du Ieu avec la conduite sage & éclairée qu'il y faut tenir, & vous y acquerrez la belle habitude à le jouer sans peine, legerement, sans méprise, toûjours selon les principes & la regle, & y égalant les maistres. Il me reste à dire que le Jeu du Trictrac est d'un usage

ſymbolique dans la vie. Platon au 10 livre de ſa Republique, l'a dit en general du Jeu où il y a des Dez. Il faut, *dit-il*, prendre conſeil des accidens de la vie, & comme dans le Jeu des Dez, regler nos affaires ſur ce que le haſard nous a envoyé, en nous ſervant de toutes les lumieres de noſtre raiſon; & comme il nous ſemble que c'eſt le meilleur party. *Terence dans ſes Adelphes a fait la même reflexion.* Sçavez-vous que dans les affaires de la vie il faut tenir la même conduite que dans le Jeu des Dez; s'il

arrive que vous n'ameniez pas les points qu'il vous faut, c'est à vous à corriger par vostre adresse celuy que le hasard vous a envoyé. *Voicy un exemple particulier du Trictrac, qui est rapporté par Teineira. Les Indiens avoient envoyé aux Persans un Ieu d'Echecs, pour leur faire connoistre la nature des choses du monde, où la guerre est continuelle, & où pour bien prendre son party, on a besoin d'une prudence consommée. Les Persans, afin de leur rendre present pour present, moralité pour moralité, leur envoyerent un Ieu de Trictrac,*

pour leur donner à entendre que dans les affaires de la vie civile, outre le secours de l'esprit & de la raison, on avoit besoin des faveurs de la fortune ; mais comme les faveurs ne regnent pas seules, & que les disgraces leur sont associées, il faut au jeu du Trictrac avoir de la moderation & de la patience. Il y a des coups de fortune & des coups de malheur. On arrive quelquefois au Port à pleines voiles, par les avantages fortunez qui se multiplient ; & quelquefois on y fait naufrage par un orage & une suite de mauvais coups qui vous font perir. Il y a

des coups de Dez uniques, qui viennent à point nommé, & si heureux, qu'on en triomphe avec exclamation Il y a d autres coups si rudes & si terribles, & qu'on ne croiroit jamais pouvoir arriver, qu'ils démonient & desesperent. Les uns & les autres de ces coups peuvent estre regardez avec quelque surprise, mais ils ne doivent point transporter nostre esprit hors de son assiette, ny pour l'élever, ny pour l'abattre. Il dépend non des caprices & des revolutions du Ieu, mais des loix & des regles de la sagesse & de la vertu, pour se conserver dans le calme &

la tranquillité qui luy convienent Je suis avec respect, &c.

Le 26. du mois passé, entre trois & quatre heures du matin, il s'éleva une tempeste si prodigieuse à Poissy, qui est à une lieuë & demie de S. Germain en Laye, qu'aprés plusieurs grands coups de tonnerre, la foudre tomba avec des éclats tres-furieux, sur l'Eglise de l'Abbaye Royale de S. Louis de Poissy, Ordre de S. Dominique. L'embrasement fut tres grand en un moment, en sorte que cette

magnifique Eglise, qui passoit pour estre un des plus beaux & des plus grands monumens du Royaume, fut consumée en moins de trois quarts d'heure. Les deux clochers tomberent. Les Cloches furent fonduës, & toute la charpente brulée. Une grande & superbe voute paroist se soutenir encore, quoy qu'elle soit ouverte en plusieurs endroits. Vous sçavez, Madame, que c'est la Sœur de Mr le Duc de Chaunes qui gouverne cette Maison. Son zele & ses soins pour sa conservation luy [illegible] r ent donner

albert.

donner de si bons ordres, que ce violent incendie s'est terminé à l'Eglise. On avoit sujet de craindre pour cette Abbaye, dans le refectoire de laquelle s'est tenu sous Henry IV. le fameux Colloque de Poissy.

Vous ignorez peut-estre le lieu où elle est bastie. C'estoit autrefois un Chasteau Royal, où les Reines alloient souvent faire leurs Couches. Saint Loüis y naquit, & y fut baptisé. De là vient qu'il se faisoit un tres-grand plaisir de s'appeller Loüis de Poissi. Ce

ſaint Roy fut canoniſé par le Pape Boniface VIII. ſous le regne de Philippe le Bel ſon Petit-fils, lequel voulant honorer le lieu de la naiſſance de ſon ſaint Ayeul, y fit baſtir l'Egliſe & la maiſon qu'on voit à preſent ſous le titre de Saint Loüis. On obſerva en la baſtiſſant de placer le grand Autel au meſme endroit où eſtoit le lit de la Reine Blanche, ſa Mere, ce qui fait que cette Egliſe n'eſt pas tout-à-fait orientée, comme elle devroit l'eſtre, & comme le ſont toutes

les autres. Philippe le Bel n'ayant pas avant sa mort achevé de la bastir, les Rois ses Enfans & ses Successeurs, prirent soin de faire mettre la derniere main à un Ouvrage si digne de leur pieté & de leur grandeur. Quand elle fut dans sa perfection, on en fit la dédicace sous le regne de Philippes de Valois, qui en fit toute la dépense. Il assista à la Ceremonie, accompagné de toute sa Cour l'an 1330. Ce saint lieu a toujours esté en si grande veneration par les raisons qu'on vient

d'exposer, que plusieurs Princesses de l'auguste Sang royal s'y sont consacrées à Dieu, & y ont fini leur vie tres-saintement dans l'état religieux que l'on y professe. Leurs corps reposent encore dans cette Eglise, aussi-bien que le cœur du Roy Philippe le Bel, son Fondateur; le corps du Prince Robert, l'un des Fils du mesme Roy, & celuy du Prince Jean, Fils du Roy Philippe de Valois.

Les Princesses qui ont fait profession dans ce Monastere, & dont on y conserve

précieusement les corps, sont,
Madame Marie de Clermont, Petite-fille de Saint Loüis, & Fille de Robert, Comte de Clermont, dernier Fils de ce saint Roy, & Chef de la Branche royale de Bourbon.

Madame Marguerite de France, Fille du Roy Jean.

Madame Marie de France, Fille du Roy Charles VI.

Madame Isabeau de Valois, Fille de Charles de Valois, Frere du Roy Philippe le Bel, & de Catherine, Veuve d'un Empereur de

Constantinople.

Madame Isabeau d'Artois, petite Niéce de S. Loüis.

Madame Marie de Bourbon, Fille de Pierre, Duc de Bourbon.

Madame Isabeau d'Alençon, Niéce de Madame Marie de Bourbon.

Madame Isabeau de Bourbon-Vendosme, Fille du Prince Jean de Bourbon, & de Catherine de Vendosme.

Madame Catherine d'Harcourr, dont la Mere, Catherine de Bourbon, estoit Princesse du Sang.

Madame Marie de Bretagne, Fille d'Artus, Duc de Bretagne. Il y a quantité d'autres Princesses, & Personnes Illustres, dont les Monumens sont dans l'Eglise de Saint Loüis de Poissi, mais je les passe sous silence, comme une infinité d'autres particularitez qui rendent cette Eglise tres-considerable.

Je suis en estat de satisfaire vostre curiosité en partie, touchant la prétenduë Comtesse de Nassau dont les Gazettes d'Amsterdam & de Bruxelles, ont parlé plus d'u-

ne fois, & qui aprés avoir attrapé de gros Bourguemestres de Hollande, alla duper les Francomtois, sous ce mesme nom. Elle se rendit de là à Nantes, où elle s'est fait connoistre en se qualifiant Comtesse d'Elmont. A la descente du batteau elle se mit dans une gargotte du Port Maillard, où elle demeura prés de deux mois *incognitò*. Pendant ce temps-là elle étudia le terrain, prit des domestiques, fabriqua des lettres de crédit. Un bon Flamand du Pons, fut assez

peu éclairé pour s'y laisser surprendre. Il luy presta sur ses lettres sept à huit mille livres, dont la Comtesse s'est fait honneur. Si tost qu'elle se vit accreditée, elle alla chez le sieur Cottineau, Marchand de la grande ruë, leva des habits magnifiques, & le pria de luy faire trouver quelque maison où elle pust attendre commodement son équipage. Heureusement pour cette fausse Comtesse, Madame le Bon, femme de l'ancien Prevost de Nantes, se trouva chez le sieur Cottineau dans

le temps que la Comtesse luy parloit, & aprés luy avoir fait civilité, elle luy offrit la moitié de sa maison qu'elle n'occupoit pas. La Comtesse ravie d'une conjoncture si favorable, luy répondit d'une maniere à l'engager. Elle accepta l'offre qu'on luy faisoit d'une maniere si obligeante, & aprés avoir visité cet appartement, elle le trouva tout-à-fait à sa bien-séance. La Dame le luy fit meubler fort proprement, & s'empressa à luy fournir sa vaisselle d'argent, & à luy faire trou-

ver tout ce qu'elle souhaitoit. La Comtesse ne fut pas plutost dans cette maison, qu'elle commença à faire bruit dans le quartier, & à s'y distinguer par ses grands airs & par les grandes aumosnes qu'elle y faisoit. Les Dames du voisinage allérent la voir. Elle les receut en femme qui avoit dessein de leur faire croire qu'elle estoit d'une qualité des plus distinguées. Son teint d'une blancheur éblouïssante, ses airs aisez & naturels, & sa maniere de parler fine & spirituelle, char-

merent ces Dames qui en firent un recit si avantageux, que toutes les autres s'empresserent d'aller la voir. Elles voulurent bien passer sur le Ceremonial, dont la Comtesse estoit fort jalouse, car elle ne donnoit à toutes ces Dames que des sieges à dos, pendant qu'elle se conservoit le fauteuïl. Elle tenoit le cercle, sa cour grossissoit de jour en jour, & la Premiere Presidente de la Chambre des Comptes fut la seule qui refusa de s'y trouver. La Comtesse les amusa assez long-

temps par ſes beaux diſcours, mais enfin ſon Mary & ſon prétendu équipage ne paroiſſant point, elle prit le party de s'abſenter le 17. de Juin dernier. On s'en apperceut d'aſſez bonne heure. On en avertit les Intereſſez, & on leur donna chaudement l'allarme. Ils ſe mirent en devoir de la ſuivre, & l'un d'eux fut aſſez heureux pour la trouver au marché habillée en devote qui ſe diſpoſoit à monter à cheval pour prendre la route de Vannes. On l'arreſta, mais

elle ne voulut pas ſuivre les Officiers de Juſtice, qu'on ne luy eut amené un Caroſſe, de peur de déroger à ſa qualite. On euſt cette complaiſance pour elle, & dans cet équipage on la mena en priſon, où elle eſt preſentement dans la derniere deſolation. Les Dames qui ſont naturellement curieuſes & complaiſantes, continuënt à la voir dans cette Priſon, où par leurs ſoins elle ne manque de rien, eſtant toujours véturë tres-magnifiquement. Elle ne les entretient que de ſa

qualité & de ſes malheurs. Elle ſe dit Princeſſe de la Maiſon de Montmorency, de la branche de Flandre, Femme en premieres nopces d'un Seigneur Eſpagnol, qui luy a laiſſé de grands biens en Catalogne; & en ſecondes du Comte d'Elmont, Officier du Regiment d'Artois, qu'elle a épouſé malgré ſa famille. Les Juges ont écrit à toutes les perſonnes qu'elle leur a nommées, & ont reglé ſon Procés à l'extraordinaire. On verra dans peu de temps le dénouëment

de cette histoire, qui fait l'entretien de toute la Ville.

Le 26 de ce mois, Mr l'Evêque Comte de Noyon, Pair de France, Conseiller ordinaire du Roy en son Conseil d'Etat, eut l'honneur de haranguer Sa Majesté à Trianon, au nom du Clergé de France, estant assisté de Mrs les Archevêques, Evêques & autres Députez de l'Assemblée generale, qui s'est tenuë à S. Germain en Laye Vous sçavez, Madame, ce qui est reconnu de tout le monde, que Mr de Noyon est un des

plus ſçavans Prelats que nous ayons eus depuis pluſieurs ſiecles, & dont l'érudition eſt la plus profonde. Il écrit & parle en homme de ſon caractere, c'eſt à dire, qu'il s'attache plus à la matiere qu'il traite, qu'à l'Eloquence ſterile qui ne renferme ſouvent que des paroles bien arrangées ſans avoir rien de ſolide. Aprés avoir fait connoiſtre d'abord que l'Egliſe de Dieu avoit toujours eſté une même & perpetuelle Egliſe dans les differens eſtats des Ombres de la Loy de

Nature ſous les Patriarches, des Figures de la Loy écrite, ſous les Prophetes, & des miſteres de la Loy de Grace ſous le Sauveur du monde; que le Prophete Royal divinement inſpiré, traçant auſſi d'une main les caracteres de l'Egliſe Juifve, & jettant de l'autre les ſemences de l'Egliſe Chreſtienne, nous inſinuoit en meſme temps que l'Egliſe Catholique, qui eſt l'Egliſe de J. C. devoit eſtre réunie dans l'Evêque, le Clergé, & le Peuple pour fonder le nouveau culte d'un Sacri-

ſice plus parfait, & que c'eſtoit en conſequence de cette Tradition legale, Apoſtolique & Primitive qu'il falloit continuer l'œconomie de l'Egliſe preſente ſur la forme de l'ancienne, dans l'autorité de l'Evêque, dans le Conſeil du Clergé, & dans le conſentement du Peuple; *Autorité ſpirituelle*, pourſuivit-il, *que nous employons, Sire, pour faire honorer & craindre la ſouveraine puiſſance que Dieu a miſe entre vos mains; Conſeil ordinaire que nous appellons au ſecours indiſpenſable des preſſans*

besoins de la Religion & de l'Etat; Consentement unanime prouvé par des contributions plus cordiales que capitales que nous voudrions égaler & mesme surpasser, il dit que l'ordre suprême de la Hierarchie meritoit d'autant plus la protection de la Monarchie Chrestienne, que le principe, l'interest & le sort du Sacerdoce & de l'Empire estoient communs ; le principe dans Dieu, qui en est l'Auteur ; l'interest, dans le partage de tout le monde ; le sort, dans le calme ou le trouble de l'Eglise & de

l'Etat : à quoy il ajoûta que tant de raiſons heureuſement réunies promettoient au Clergé, au nom de qui il parloit, une audience favorable de Sa Majeſté, ſur la matiere importante des Conciles Generaux, Nationaux, & Provinciaux, ou l'Epiſcopat ſolidairement aſſis dans la Chaire d'unité, ſoutenant l'integrité de l'exacte Diſcipline que le Roy aime, expliquoit la verité de la doctrine qu'il croit, conſervoit la pureté de la Morale qu'il ſuit, & triomphoit du relâche-

ment de l'erreur & de la corruption. Ce ſçavant Prelat fit voir enſuite combien la neceſſité des Conciles Generaux eſt preſſante en certaines occaſions, ſoit qu'il faille donner de nouvelles forces à l'Egliſe languiſſante, & établir la diſcipline de la vocation à l'Epiſcopat, des biens conſacrez à Dieu, de l'Ordination des Diacres, & de la liberté des Gentils, ſoit qu'il ſoit queſtion de défendre la Doctrine, & de conſerver au Pere Eternel la même ſubſtance de ſon Pere; à J. C. la

ſingularité de la Perſonne Divine ſubſiſtante dans l'œconomie de deux natures, deux volontez & deux operations differentes pour former le chef d'œuvre de l'Homme-Dieu; au Saint Eſprit la Divinité & la Proceſſion du Pere & du Fils; aux Images le culte relatif; aux Princes & Miniſtres de l'Egliſe & de l'Etat, l'autorité ſpirituelle & temporelle, & aux Sacremens leur nombre & leur vertu; ſoit enfin qu'il ſoit neceſſaire de relever la Morale, & d'en purifier les maximes. Il dit à

l'égard des Conciles Nationaux, que la Distribution de l'Empire de Constantin en avoit fait naistre l'occasion, & que les Loix formelles des Empereurs Chrestiens en avoient établi la discipline dans les principales Eglises de l'Orient & de l'Occident; mais que l'Eglise Gallicane en avoit surpassé la gloire par le privilege singulier d'une Foy hereditaire, conservée dans les trois Races de nos Rois, & augmentée sous le regne religieux de Sa Majesté, Eglise illustre, & dont

les

les Lis avoient fait le plus bel ornement du Tabernacle de Moyse & du Temple de Salomon; que quant aux Conciles Provinciaux, les motifs en devoient estre dignes des personnes, des lieux & des emplois, & consequemment divins par rapport à la gloire de Dieu, Canoniques pour l'honneur de l'Eglise, & même politiques en faveur de l'Etat. Il ajoûta que l'honneur de l'Eglise, inseparable de celuy de Dieu, avoit toujours esté si cher & si précieux, que les Conciles l'avoient sou-

vent préferé aux Canons, ſuivant cette belle & charitable maxime de Saint Auguſtin ; *Nous ſommes Eveſques pour les Chreſtiens, faiſons donc de noſtre Epiſcopat tout ce qui ſera plus utile pour le ſalut des Chreſtiens. En effet, Sire*, continua-t-il, *que de Sacrifices des plus anciennes diſciplines à l'unité, à la ſainteté, à l'étenduë & à la ſucceſſion de l'Egliſe ! Et combien de fois a-t-on vû l'eſprit prévaloir à la lettre, lors que la lettre n'étoit pas aſſez ſpirituelle ? Sacrifice à l'unité de l'Egliſe ; S. Paul ménage la delicateſſe des Juifs*

le Concile de Nicée adoucit la peine du Schisme des Novatiens, & Saint Augustin & trois cens Evesques d'Afrique, n'ont ils pas offert leurs Sieges aux Donatistes, pour en faciliter le retour & la conversion? Sacrifice à la Sainteté de l'Eglise, & qui doit commencer par la reformation de l'Ordre Episcopal, en telle sorte que nous-mesmes reconnoissions estre reformables par nos relâchemens, que nous soyons reformez par nos reglemens, que nous devenions reformateurs par nos exemples, & que nous approchions de plus prés des grands

& saints Originaux que les Conciles de Cartage nous proposent. Sacrifice à l'étenduë de l'Eglise, qui craignant d'estre abregée par le refus de la souscription de quelques Evesques d'Egipte à la foy du Concile de Calcedoine, prit le sage party du silence, & se contenta des promesses & cautions d'en faire prescher & recevoir le dogme. Sacrifice à la succession de l'Eglise, & que Saint Augustin regarde comme la Pierre de touche, & le caractere essentiel d'un veritable & parfait Catholique, attaché par des liens indissolubles à la perpetuelle Cons-

nunion des Successeurs de Saint Pierre; Unité de l'Eglise sans division; Sainteté sans profanation; étenduë sans diminution; succession sans interruption. Aprés s'estre étendu d'une maniere fort vive sur ce que la Politique n'avoit pas moins d'interest dans la celebration des Conciles Provinciaux, il dit que le titre sacré de Roy tres-Chrestien, qui élevoit le Roy, le chargeoit en mesme temps; qu'il l'élevoit, puisqu'estant la premiere Oüaille du Troupeau des Fidelles & le Fils aîné de l'Eglise, il

pouvoit luy procurer des Paſ-
teurs & des Peres, ce qui
eſtoit un tres-grand honneur
pour ſa Couronne; mais qu'il
chargeoit auſſi Sa Majeſté
de l'indiſpenſable obligation
de preſenter des Sujets dignes
de ces ſaintes & grandes qua-
litez, ce qui eſtoit un grand
poids ſur ſa conſcience. Il finit
en diſant que l'Hiſtoire de la
Geneſe nous apprend, que le
Patriarche Jacob & ſes Enfans
prirent ſimplement l'humble
nom de Paſteurs des Trou-
peaux, & de Sujets du Roy
d'Egypte en ſa preſence, ſans

se prévaloir & se distinguer par aucun titre pompeux, & convenable à celuy que Dieu avoit choisi, en s'appellant le Dieu de Jacob; que cependant l'estat Pastoral estoit d'autant plus honorable qu'il avoit servi de fondement à l'estat Royal, & que les premiers Rois d'Israël en avoient esté tirez, pour apprendre à tous les Princes qu'ils doivent gouverner les Peuples selon les regles de la charité, de la justice & de la sagesse, vertus admirables, naturelles, & propres à Sa Majesté.

L'estat de sujetion, ajoûta-t-il, *n'est pas moins avantageux sous un Roy tel qu'il a plû à Dieu de nous donner, & qu'on ne peut trouver ailleurs ; un Roy plus victorieux que David, & qui malgré les vains efforts de tant d'Ennemis conjurez, deviendra le pacifique Salomon ; un Roy par excellence comme le Saint Esprit le propose, & digne de servir de modele à tous les Rois, s'il estoit imitable ; un Roy Protecteur de l'Eglise réunie dans l'Episcopat relevé, le Clergé honoré, & le Peuple à la veille d'estre entierement soulagé. Mais nous, Sire,*

plus glorieux & plus heureux que Jacob & ses Enfans, nous surpassons l'exemple du Texte sacré dans une mesme conjoncture, en finissant l'Assemblée generale du Clergé de vostre Royaume, convoquée dans l'un de vos Palais. Nous sommes les Pasteurs des Troupeaux de J. C. le Pontife éternel, l'Evesque de nos ames, & le Prince des Pasteurs. Nous sommes les Sujets de Louïs, dont le sublime & vaste genie est superieur à tout, Pasteurs de l'Eglise Gallicane, Sujets de l'Empire François, c'est tout dire à l'honneur de la Hierarchie & de la Monarchie.

Je vous parlay dans ma Lettre de Juin dernier, de la découverte d'une Statuë de Mercure, faite auprés de la Ville de Beauvais. Depuis ce temps-là j'ay fait graver la figure de cette Statuë. Je vous l'envoye, & pour vous renouveller la memoire de ce que je vous ay déja dit sur ce sujet, je vous fais part d'une autre Relation qui m'en a esté adressée, & qui doit estre d'autant plus exacte, qu'elle a esté écrite par Mr du Cauroy, Docteur en Medecine, à qui appartient la terre où

cette Statuë a esté trouvée.

MONSIEUR.

Puis que vous vous servez du Messager des Dieux pour porter à tous les Curieux de l'Europe des nouvelles de ce qui se passe dans le monde de plus singulier & de plus rare, vous ne serez pas faché d'apprendre la découverte que j'ay faite en ce Pays d'une Image du Dieu dont vostre Messager porte le nom. Je ne doute pas que vous n'en ayez eu déja quelque Relation; mais la crainte que j'ay qu'elle n'ait pas esté fi-

delle, m'oblige de vous en marquer moy-mesme toutes les particularitez.

Ayant acquis depuis peu de temps quelque heritage aux portes de cette Ville de Beauvais, j'ay esté averty deux jours aprés, que dans une piece de vigne, qui en fait partie, sise au vignoble de Marissel, distante de cette Ville du costé de la porte de Bresle, d'environ deux cens pas, sur une petite hauteur, on avoit autrefois vû assez avant dans la terre une grosse pierre. Cela m'obligea de faire fouiller en ma presence à plusieurs endroits dans cette piece de

vigne, où enfin j'ay découvert une pierre assez unie, environ quatre à cinq pieds avant dans la terre, de cinq à six pieds de longueur, sur plus de deux & demi de largeurs & ayant fait renverser la pierre à force de monde, j'ay apperceu la figure d'un Mercure en bas relief, aussi entiere qu'il se peut voir, pour le grand nombre d'années qu'il y a que cette Image est dans la terre.

Ce Mercure a le visage assez ouvert, la teste libre, dégagée & hardie, les cheveux courts & crespus, un peu de barbe autour du menton & sur les joës, les

oreilles assez grandes, les yeux bien ouverts & fendus, la mine fiere & majestueuse. Il a sur sa teste un bonnet rond avec deux ailes au dessus, assez ouvertes, sa gorge est découverte & bien dégagée. Il porte sur ses épaules un manteau à la Romaine, arresté d'un bouton sur l'épaule droite, qui fait plusieurs petits plis depuis le milieu de la poitrine jusque vers le milieu des cuisses, où la figure manque. Ce manteau couvre le bras gauche, & il tient de cette main qui est découverte, & passe sous le manteau, un caducée de plus de deux pieds &

demi de haut, orné de deux ailes au dessous des serpens, & pose le poignet sur la hanche du mesme costé. Le bras droit est entierement nud, n'ayant seulement qu'un petit coin au dessus de l'épaule couvert à l'endroit du bouton du manteau, qui mesme laisse voir à nud le costé droit de la poitrine, sous le bras, le manteau estant ouvert en cet endroit. Il tient de cette main par le milieu une bourse assez grande & profonde; il pose la main fermée, & l'appuye sur la hanche du mesme costé. Le reste de la figure depuis le milieu des cuisses, où elle est cassée, jus-

qu'au bout des pieds, manque, aussi bien que le fond de la bourse, qui a esté emporté dans la fraction de la pierre.

Cette figure auroit bien sept à huit pieds de hauteur si elle estoit entiere; mais il nous en manque plus d'un tiers. J'ay dessein aprés la recolte, de faire travailler à chercher le reste sans pourtant beaucoup d'esperance de réüssir, parce que j'ay eu depuis, plusieurs avis qu'on avoit enlevé de cet endroit quantité de pierres, qui ont esté employées par des Vignerons à plusieurs ouvrages, il y a plus de cinquante ans, dont je ne

uis rien découvrir ; ce qui fait croire qu'il y a eu en ce lieu quelque Temple ou Chapelle où ce Dieu estoit adoré, avant que la Foy eust esté plantée en cette Province.

Il s'est aussi rencontré auprés de cette figure, une base de Colonne de pierre parfaitement belle, & d'une elegante moulure, dont l'assiette a bien vingt pouces en carré, & l'entrée de la Colonne, douze pouces de diamettre. Selon quelques-uns, c'estoit la base de la colonne qui soutenoit la table ou l'autel où on sacrifioit à cette Divinité ; & selon quelques

autres, c'estoit la base d'une des Colonnes qui estoient aux deux costez de cette figure.

Ce Mercure, comme je vous ay dit, Monsieur, est taillé dans cette grosse pierre, qui a prés de deux pieds d'épaisseur, & il est couvert d'un chapiteau que forme la mesme pierre, soutenu aux deux extremitez d'une maniere de console, qui regne jusqu'en bas. Ce Chapiteau est dans sa base aussi large que toute la pierre, qui contient plus de deux pieds & demy de largeur, comme je vous l'ay déja marqué, & finit en pointe par en haut. Sur ce Cha-

SACRVM
MERCVRIO AVGVSTO
CIVLIVS HEALISSVS V·L·S·M·
F. Ertinger. Sc:

piteau sont écrits ces mots en lettre Romaine tres-belle. SACRVM *pour la premiere ligne,* MERCVRIO AVGVSTO, *pour la seconde;* C. IVLIVS HEALISSVS. V. S. L. M. *pour la troisiéme. Plusieurs Sçavans donnent differentes explications à cette legende en faisant presque autant de mots, qu'il y a de lettres dans* HEALISSVS; *mais pour moy, ne remarquant aucun point entre aucune de ces lettres, je ne puis pas lire, comme il y en a qui font* HEres Auli Lucii In SSacrificiorum vsvs. Libras Mille; *ny comme d'autres* Heres Alfii Licini Silvani Svs-

ceptum Votum Solvit Libens Merito. *ny comme d'autres*, Heres Et Amicus Licinii Stellati Silvani Viri Summi. V.S. L.M. *ny mesme* Hanc Erigens Aram LIberto Suo SVmptibus Suis. V.S.L.M. *Mais je lis seulement*, SACRVM. MERCVRIO. AVGVSTO. C. IVLIVS HEALIGSVS. Votum Solvit Libens Merito. *Chacun convient de l'explication des quatre dernieres lettres, & personne à mon sens ne doit douter du reste.*

Il vient encore une autre chose à considerer sur les deux costez de cette pierre. Sur le costé gauche au des-

ſous du Chapiteau eſt la figure d'un ſerpent en bas relief, plié en rond, qui eleve ſa teſte en haut, mais cette teſte eſt aſſez groſſe & ronde, & elle ſert d'ornement à la conſole qui ſoutient le chapiteau, comme j'ay dit. Sa queuë tombe en bas & finit en maniere de lozange allongé. Au deſſous de ce ſerpent ſont deux poiſſons aſſez gros, un peu courbes, fort bien faits, la teſte en bas, qui tournent le dos l'un à l'autre, approchant de la figure de deux gros Rouges ou Dauphins, au deſſous deſquels ſe voit une maniere de plat ou aſſiette, que les Anciens appelloient patera,

dont ile se servoient dans leurs sacrifices, qui occupe toute l'épaisseur de la pierre qui porte plus de vingt à vingt deux pouces. Au-dessous de ce plat, commence une queuë d'un gros poisson, dont les barbillots s'étendent & s'ouvrent d'un costé & d'autre ; mais la fraction de la pierre empesche de voir le reste qui manque à cet endroit. Du costé droit est un autre serpent qui fait la mesme figure que l'autre costé, au dessous duquel est un globe, & enfin encore un plat, mais qui a esté un peu maltraité du temps, & la fraction empesche de voir le reste qui manque.

Le nom d'Auguste qu'on donne icy à Mercure, son air fier & majestueux, sa barbe & ses cheveux frisez, son manteau à la Romaine, & plusieurs autres choses, causent le partage de nos Sçavans. Les uns veulent que ce soit un vœu fait & acquité à Mercure, en reconnoissance de quelque favorable succés dans quelque voyage, entreprise, ou negociation. D'autres prétendent que ce soit une Image de Mercure adoré autrefois en ce lieu là, à qui les Idolâtres faisoient même des sacrifices, fondez sur les pateres qui sont aux côtez sur les

poissons & autres auimaux qu'on verroit sans doute si on avoit la pierre entiere, & sur les apparences qu'il y a eu en celieu-là quelque Temple ou Chapelle. D'autres enfin avec quelque raison soutiennent que cette Statue a esté érigée en l'honneur de l'Empereur Adrien, sous le nom de Mercure, comme voulant dire, à l'Empereur Voyageur En effet, l'Empereur Adrien a traversé plusieurs fois toutes les Gaules, & a parcouru presque toute la terre. Dion dit de luy qu'il fut le premier Empereur qui laissa croistre sa barbe, & mesme cette fi-

gure

gure a quelque ressemblance aux Medailles que nous en gardons. Quelques-uns voudroient que ce fust quelque autre Empereur, mais le nom & la qualité de Mercure Auguste paroist peu leur convenir, outre plusieurs difficultez qu'e l'on trouveroit dans le temps & le lieu.

Comme vostre Messager, Monsieur, porte le nom de celuy des Dieux, & que son auguste nom est reveré parmy les Curieux du siecle, avec qui il a l'avantage de converser fort souvent, vous voulez bien me permettre de le prier de les entretenir quelque

moment de la haute estime que les hommes de l'antiquité avoient autrefois pour le premier de son auguste race, & s'il apprend quelque chose de curieux dans leur entretien, nous vous prions de vouloir bien luy permettre de nous en faire part, tant sur l'explication de cette legende, que sur le sujet du vœu, ou de l'érection de cette Statuë, du culte qu'on pouvoit luy rendre en ce pays, & enfin du sujet & du temps de l'Eclipse fatale à la divinité. Je suis, Monsieur, vostre, &c.

Comme vous avez un goust merveilleux pour les Ouvra-

ges d'esprit, je ne sçaurois vous donner une meilleure nouvelle qu'en vous apprenant que le Sr Jean Villette Libraire de la ruë S. Jacques, commence à debiter un second volume des Poësies de l'Illustre Madame des Houlieres. Tout ce qu'elle a fait est d'une beauté & d'une force à laquelle on ne peut rien ajoûter, & son nom qui ne peut manquer de vivre éternellement, est mis avec beaucoup de justice, parmy ceux de nos plus grands Poëtes. Ce second volume contient

aussi quelques pieces de Mademoiselle des Houlieres, sa Fille, en faveur de qui je ne vous diray qu'une seule chose. C'est qu'encore qu'elle ait tout l'esprit qu'on peut avoir, ce qui se rencontre en peu de personnes, cet avantage est en elle beaucoup moins considerable que la bonté de son cœur, & la droiture de ses sentimens.

On vend aussi depuis quelques jours un livre nouveau, qui merite vostre curiosité. Il est intitulé *Rome Galante*, & divisé en deux parties. Dans

la premiere l'Auteur a ſuivy pas à pas Jules Ceſar dans ſes conqueſtes d'amour, qu'il dit avoir eſté auſſi rapides que celles de guerre, & comme cet Empereur n'avoit pas de Cour fixe, cela fait que la Scene y change à tous momens. Dans la ſeconde Partie, on trouve un enchaiſnement des avantures des perſonnes conſiderables, dont la Cour d'Auguſte eſtoit compoſée. L'Auteur ne ſe nomme point, & fait ſeulement entendre qu'on doit beaucoup excuſer d'un Cava-

lier ſans étude, & qui n'a eu d'autre employ que celuy des armes. Cependant ſon ſtile eſt fort agreable, & ceux qui s'appliquent le plus à donner un tour aiſé à ce qu'ils écrivent, ne le font pas bien ſouvent avec autant de ſuccés. Enfin il n'y a rien qui ſoit plus capable de divertir que cette Hiſtoire ſecrette de quantité d'événemens particuliers, arrivez ſous les regnes des deux Empereurs que je viens de vous nommer. Elle ſe trouve chez le Sr Jean Guignard Libraire au Palais,

à l'entrée de la grand' Salle, à l'Image de S. Jean.

Le favorable accueïl que le Public a fait à la Mappe-monde du Sr de Fer luy a fait continuer son dessein, qui est de donner une grande suite de Cartes Geographiques, sur les nouvelles Observations.

La magnifique Europe qu'il vient de mettre au jour fait connoistre qu'il n'est pas impossible d'accorder les Cartes qui ont esté déja faites avec celles qui se font aujourd'huy, en diminuant les

longitudes ſelon les nouvelles & vrayes Obſervations de Mrs de l'Academie Royale des Sciences. Cet eſſay hardi n'a pas mal reuſſi, ſelon ce que diſent les plus habiles. Les ornemens de cette Carte ſont tres-utiles, puis qu'ils donnent tant en deſcription qu'en figures tres-bien deſſinées & gravées, les mœurs, les forces, les richeſſes, les habits, les genies, les qualitez, les armes, & les Villes Capitales de chaque nation de cette partie du monde, avec une deſcription Geo-

graphique d'une nouvelle methode.

Le mesme vient de mettre au jour un Plan de Namur avec ses nouveaux Ouvrages.

Les environs de Namur tres-particuliers, depuis Charleroy jusqu'à Liege.

La Carte des nouvelles & anciennes Lignes de la Lis à l'Escaut, tres-curieuse.

Le Bombardement de Bruxelles, avec le Plan de cette malheureuse Ville. Tous ces Ouvrages se vendent chez l'Auteur, à Paris, dans l'Isle

du Palais, ſur le Quay de l'Horloge, à la Sphere Royale.

Sur la fin du mois paſſé; Mr Guenet, Seigneur de Franqueville, Conſeiller du Parlement de Roüen, & l'un des meilleurs partis de la Ville, épouſa Mademoiſelle de Machonville, Fille de Mr d'Anviray de Machonville, Préſident à la Chambre des Comptes de Normandie, Seigneur du Grumeſnil, Baron de Baudemont, & autres lieux & de Dame.... de Bec de lievre,

Sœur de Mr le Marquis d'Ocqueville, premier Président de la Cour des Aides; de Mr de Brumare, President au Mortier, de Madame le Guerchois, Veuve de Mr le Procureur General de ce nom, & de Madame la Marquise de Cani. Cette nouvelle Mariée est trés-jeune, & d'une taille agréable, quoy que mediocre. Tous ses traits sont beaux, & elle a le teint d'une blancheur, qui va jusqu'à ébloüir; mais ces avantages sont encore beaucoup au dessous de sa douceur & de son esprit.

Mr d'Anviray, Pere de Mr le Président de Machonville, est mort Doyen du Parlement de Roüen. Mr Guenet qui vient d'épouser sa Petite Fille, n'a encore que vingt-quatre ans, & par la grande application qu'il a à bien remplir tous les devoirs de sa charge, & par ses manieres aussi insinuantes que civiles, il s'est acquis à cet age l'estime de tous ceux qui le connoissent.

Le 12. de ce mois, on fit dans l'Eglise Cathedrale d'Auxerre, un Service solem-

nel dont la magnificence & les particularitez meritent que le Public en soit informé. Mr. l'Evesque d'Auxerre avec tout son Chapitre, voulant donner des marques singulieres de l'estime qu'ils ont toûjours euë pour feu Mre Cesar Philippe, Comte de Chastellux, mort le 8. Juillet dernier, firent prier en leur nom toutes les Communautez & tous les Corps de la Ville, d'assister à ce Service, où il ne fut obmis aucune des ceremonies que l'on observe en ces sortes d'occasions. Ce qui

y parut encore de plus ſingu-
lier, c'eſt qu'on avoit expoſé
ſur le Mauſolée du deffunt,
une épée, un baudrier, un
ſurplis, & une aumuſſe, pour
marques du droit qu'il avoit,
en qualité de leur premier
Chanoine hereditaire, d'aſ-
ſiſter à tous leurs Offices
en cet habillement, qui
donna lieu au Roy, quand Sa
Majeſté paſſa par Auxerre en
1683. de s'informer des raiſons
que ce Comte avoit de pa-
roiſtre en cet équipage dans
l'Egliſe Cathedrale, où la
Cour entendoit la Meſſe. Mr

le Duc de Noailles, alors de quartier, ne manqua pas d'en avertir Mr le Comte de Chastellux, qui se trouva au disner du Roy, & luy apprit que ce droit estoit venu dans sa famille par un de ses grands Peres, Claude de Chastellux, Mareschal de France en 1418. qui acquit pour luy & pour sa posterité, cette qualité de premier Chanoine Hereditaire de l'Eglise Cathedrale d'Auxerre, avec droit d'assister à tous les Offices, en surplis & en aumusse, l'épée au costé. botté, éperonné, & un

Oiſeau ſur le poing, pour avoir remis liberalement la Ville de Cravant, qui appartenoit à ce Chapitre, aprés en avoir ſoutenu le Siege, pendant ſix ſemaines à ſes dépens, & avoir enſuite gagné la Bataille, dite de Cravant, où il avoit fait priſonnier de ſa main le Connêtable d'Ecoſſe, General des Aſſiegeans. Le Roy donna de grands éloges à Mr le Comte de Chaſtellux, & luy dit que c'eſtoit un droit à conſerver ſoigneuſement dans une famille, comme une choſe tres-honorable. Meſ-

ſieurs du Chapitre ont voulu aprés ſa mort luy rendre un honneur qu'ils devoient en quelque façon à un de leurs Confreres, d'une qualité auſſi diſtinguée par ſa naiſſance ; mais ils ont ſçû en meſme temps qu'ils le rendoient à un veritable Saint, dont la vie fait l'admiration de tous ceux qui l'ont connu. Feu Mr le Comte de Chaſtellux a paſſé tout le temps de ſa jeuneſſe à la guerre, attaché particulierement à la perſonne de feu Mr le Prince, qui luy donna le commandement de

la Compagnie de ſes Gens-
d'armes, & qui le fit Officier
general dans les Armées.
Aprés avoir ſervy dignement
& avec diſtinction dans tous
ces emplois, il ſe retira chez
luy à Chaſtellux en Bourgo-
gne, où il a mené pendant
trente ans une vie ſi ſainte
& ſi exemplaire, qu'on peut
dire avec juſtice qu'il eſt mort
en odeur de Sainteté. Il a laiſ-
ſé Dame Judith de Barillon
ſa femme, avec ſept enfans,
quatre garçons & trois filles.
Sa Fille aînée Bonne de Chaſ-
tellux, a épouſé Mr le Comte

de Saint Chamans. Son Fils aîné Philbert-Paul, Comte de Chastellux, à present premier Chanoine hereditaire de l'Eglise d'Auxerre, eut l'hiver dernier le Regiment de Tulles d'Infanterie. Celuy qui le suit est Henry de Chastellux, Capitaine dans le Regiment de Normandie; André, Chevalier de Chastellux, sert sur mer; Guillaume-Antoine de Chastellux n'est point encore dans le service. Il ne reste de Filles à établir que Mademoiselle Anne de Chastellux, Marie-Judith de

Chastellux estant Chanoinesse de Poulangy.

Il y avoit lieu de croire que les Ennemis, aprés avoir bombardé Dunkerque sans effet l'année derniere, prendroient des précautions si justes, qu'ils réussiroient mieux celle-cy dans cette mesme entreprise. Cependant le succés de leurs Machines a encore esté plus malheureux que celuy des précedentes. Je vous envoye une Relation que vous n'avez point encore luë dans aucunes Nouvelles imprimées.

LES Ennemis qui estoient moüillez à l'entrée des Bancs, appareillerent le 11. d'Aoust à sept heures du matin, pour entrer en cette Rade. Leur détachement estoit de soixante Voiles Il y avoit quinze Fregates de trente à cinquante pieces de canon, plusieurs Brûlots ou Machines, dix-huit Galiotes, & ils commencerent à nous tirer des Bombes estant à la voile. Elles ne vinrent qu'auprès du Chasteau de Bonne Esperance. Les Galiotes s'approcherent, & moüillerent à neuf heures environ à mille toises du Fort. Elles conti-

nuerent de tirer jusqu'à sept heures du soir, & je croy qu'elles nous ont bien fait present de douze cens de leurs Bombes, dont aucune n'a donné sur le Chasteau de Bonne Esperance. Deux ou trou porterent sur le Chasteau Verd, & onze dans le Risban, où il y eut un Capitaine d'Infanterie tué. C'est le plus grand tort que toutes les Bombes des Ennemis nous ayent fait. Sur les trois heures aprés midy, le Commandant fit mettre un Pavillon rouge à son mast d'avant. Plusieurs Fregates & autres Bastimens mirent en même temps à la voile, & huit grosses

Chaloupes s'avancerent le long de la terre. Neuf des nostres, commandées par Mr de Montgon & Mr de S. Paul, estoient moüillées à quelque distance du Risban à l'Ouest. Les neuf autres, commandées par Mr le Marquis de Chasteaurenaud, & Mr le Chevalier de Luynes, estoient à l'entrée des Jettées. Lors que Mr de Relingues apperçut le mouvement des Ennemis, il s'embarqua dans celle de Mr le Chevalier de Luynes, qui est une de celles à canon de six livres de balle Il en prit trois autres aussi à canon de mesme, & Mr de Chasteaurenaud le suivit,

& cinq autres sans canon, & il alla joindre Mr de Montgon, auquel il donna ordre de demeurer au mesme lieu pour observer les mouvemens des Ennemis. Dans ce bel ordre de bataille on alla canonner leurs Chaloupes qui s'estoient avancées, & quelques Galiotes qui estoient les plus proches. Quelques Fregates qui estoient moüillées auprés, & d'autres à la voile, tirerent beaucoup de coups de canon, & les Galiotes, des Bombes avec peu d'effet, car il n'y eut qu'un Soldat tué dans la Chaloupe de Mr de Relingue. Celles des Ennemis se

retirerent

retirerent sous le Canon de leurs Vaisseaux, les neuf autres revinrent à l'entrée des Jettées, & Mr de Mongon demeura toûjours moüillé au mesme endroit. A quatre heures les Ennemis nous envoyerent l'un aprés l'autre quatre Brulots. Toutes nos Chaloupes allerent au devant, avec une extrême vivacité ; & obligerent ceux qui les commandoient d'y mettre le feu d'un peu loin de nos Forts, & aux Bastimens ou Machines à feu. Lors qu'ils commencerent à bruler nos Chaloupes y allérent avec beaucoup d'assurance, y jetter des grapins

pour les remorquer, & les empeſcher d'aborder les Forts. Il y en eut deux qui échouérent auprés du fort de l'Oueſt, & les deux autres auprés de celuy de l'Eſt. L'on ne peut agir avec plus de conduite & de valeur que Mrs de Chaſteaurenaud & de Saint Paul, de la Bruyere, & de Lanión, qui commandoient les Chaloupes, ont fait dans cette action, où il falloit beaucoup de fermeté, dans l'incertitude où l'on eſtoit ſi ces Baſtimens enflamez n'eſtoient pas remplis de poudres, bombes, & autres ſortes d'artifices. A ſept heures les Ennemis levérent

tous l'ancre, & se mirent à dériver pour sortir de la rade. Le vent estant du costé de l'Ouest Nord-Ouest, peu fort, trois Galiottes, un autre petit Bastiment, & une Fregate de trente pieces de Canon, échouérent sur le Ban brack, au commencement de la nuit. Nos 18. Chaloupes allérent pour les chercher, mais la nuit estoit si extraordinairement obscure, qu'il fut impossible de les trouver, dont ceux qui les commandoient furent fort fâchez, car ils avoient grande envie de les brûler. Elles revinrent aprés minuit rejoindre Mr le Comte du Montal, qui attendoit

M de Relingue, au bout des Jetées. Il s'en alla au Risban où il a toûjours couché pendant que les ennemis ont esté en presence. Au point du jour on vit que ces bâtimens qui avoient esté échouez s'étoient relevez. Les Galiottes avoient gagné à l'Ouest, mais la Fregate estant encore auprés de nos forts, elle fut obligée d'en approcher en louvoyant, elle avoit plusieurs Chaloupes qui luy aidoient. M de Relingue sortit ainsi que M de S. Paul avec les six Chaloupes de Garde, & l'on tira fort juste & fort à propos du Fort de bonne Esperan-

ce sur la Fregate, lors qu'elle fut à la portée du Canon. Tout cela l'embarassa fort, & luy fit manquer de revirer. Elle s'échoua une seconde fois presque au même endroit. Les ennemis y envoyerent beaucoup de grosses & petites Chaloupes. Lors qu'elle fut à la bane, les dix huit nostres allerent droit à cette Fregate prenant un peu le dessus de la marée. Il y avoit quatre Fregates de 40 à 50 pieces mouillées à demy portée de canon de l'échouée. Cela ne les empêcha pas d'y aller sans retardement. Mr de S. Paul & Mr de la Bruyere, ausquels Mr de Re-

lingue avoit donné ordre d'y mettre le feu, firent tirer le canon de la chaloupe que commandoit Mr de la Bruyere, sur plusieurs de celles des ennemis qui n'en estoient qu'à la portée du pistolet. Le Capitaine & les Officiers qui estoient dans la Frégate, & tous ceux qui estoient restez dedans, demanderent quartier. Mr de la Bruyere entra seul dedans, fit embarquer dans nos Chaloupes tous les Hollandois qui y estoient au nombre de soixante, mit le feu en arriere & en avant, & se retira avec toutes les autres Chaloupes hors la portée du canon des enne-

mis, & ils demeurerent mouillez jusqu'à ce que la fregate fust toute en feu. On a esté fort heureux dans cette action, n'y ayant eu que deux Matelots tuez & un blessé dans la Chaloupe de Mr de Cha-rost. Aprés cette expedition les ennemis sortirent de la rade & rejoignirent le soir les Pavillons qui estoient demeurez mouillez à plus de trois lieuës d'icy. Ils ont levé l'ancre ce matin, pour gagner la marée du côté du pas de Calais. Mr du Montal est tres-content de la marine, & generalement tous les Gouverneurs des Places d'autour qui étoient à cette

action, rendent justice à tous les Officiers qui ont parfaitement fait leur devoir.

Les têtes des jettées de ce Port qui sont le plus exposées au feu des ennemis, estoient commandées par Mrs Bart & St Clair, Capitaine de Vaisseaux du Roy. L'on ne peut mieux faire qu'ils ont fait; les Vaisseaux des ennemis qui s'en sont un peu trop approchez, ont eu lieu de s'en repentir. On ne pouvoit pas choisir deux plus braves Officiers, pour le commandement de ces deux postes : car ils sont aussi délicats que fortification qui soit au monde, & pour le mieux con-

noiſtre, on n'a qu'à ſe figurer deux forts de bois ſur l'eau expoſez au feu des brulots, du canon, des bombes, & autres machines de guerre, ſans que les autres fortifications du Port, puiſſent les ſoulager ny deffendre en aucune maniere que ce ſoit.

Quoy que cette Relation ſoit fort ample, je ne laiſſe pas d'ajoûter icy de nouvelles particularitez, tirées de quelques autres Relations qui font voir le peu d'effet des Bombes des Ennemis.

L'Armée ennemie ayant appareillé le 11. *au matin pour s'appro-*

cher des Batteries avancées, commença à bombarder entre huit & neuf heures, & s'appliqua uniquement à tirer sur le Risban, & sur les Chasteaux d'Esperance & Chasteau-vert. Il ne tomba que dix Bombes dans le Risban, dont deux ou trois seulement firent quelque dommage au bastiment, & sur tout aux toits & aux planches. Les autres tomberent sur les Plates-formes, où elles ne firent que leurs trous Il ne tomba qu'une Bombe dans le Chasteau-vert, qui ne fit autre dommage que de percer la Plate forme, & faire un trou de quatre à cinq

pieds dans les fascinages. Il en tomba plusieurs autour du Chasteau d'Esperance & sur les bermes, mais il n'en tomba aucune dans ce Chasteau.

Toutes leurs Bombes tombe-rent à plus de cinq cens pas du corps de la Place, les Galiotes des Ennemis ne s'estant point postées du costé de l'Est, d'où elles pouvoient bombarder la Place; elles n'oserent s'y engager, de crainte d'estre surprises par les marées, qui auroient pû ne pas permettre à celles qui s'y seroient exposées, de retourner à leur corps de reserve qui estoit à l'Ouest. On cessa

de tirer de part & d'autre sur les six heures du soir, parce que les Courans de la marée perdante favoriserent la retraite des Vaisseaux ennemis ; mais en mesme temps ils causerent la perte d'une Fregate de quarante canons, de deux Galiotes à bombes, & de deux Brigantins, qui tous quatre échoüerent sur le Ban Brack, vis à vis de nos Batteries avancées. Dans le fort du combat les Ennemis envoyerent quatre Brûlots, dont quelques uns ressembloient à des Fregates de quinze à vingt canons. Deux de ces Brûlots vinrent échouer environ à cent cin-

quante toises du Risban; les deux autres tomberent au gré des Courans, & furent poussez devant les deux Chasteaux. Ils vinrent échouer à l'Est du Chasteau-vert, & les Chaloupes du Roy vinrent avec une intrepidité sans égale détourner l'effet de ces Brûlots.

Voicy l'Extrait d'une autre Relation.

Les Ennemis ont jetté douze cens vingt sept bombes, plusieurs carcasses & boulets rouges. Neuf bombes sont tombées dans le Risban; sçavoir cinq dans les logemens, qui firent leur trou, & quatre dans les plates-formes,

dont l'une tua Mr du Bordage, Capitaine dans le Regiment de Humieres, que la curiosité y avoit attiré. Une bombe tomba dans le Fort vert, commandé par Mr de Saint Clair, Capitaine de Vaisseau. Elle ne fit qu'un trou, & tomba ensuite dans la mer. Il n'en tomba point dans le Fort de l'Esperance, où commandoit Mr le Chevalier Bart, quoy que le plus avancé, & le plus exposé au feu. Le reste tomba aux environs des Forts duiRsban & du C aal. On remarqua que ces bombes extraordinaires ne portent pas plus loin que les ordinaires, qua-

quatorze, quinze & seize cens toises.

A onze heures & demie, huit Navires de guerre de quarante à cinquante canons, commencerent à tirer sur le Fort de Bonne-Esperance, donnant leurs bordées en passant de l'Ouest à l'Est, & reverant de l'Est à l'Ouest, ce qui continua sans effet jusqu'à cinq heures du soir, avec le plus beau feu que les Ennemis pûssent desirer.

Les Forts & le Risban firent grand feu sur ces Navires, particulierement le Fort de l'Esperance, où Mrs du Montal & de

Relingues estoient presens. Ces Navires furent fort endommagez, & perdirent bien du monde.

Sur les trois heures ils détacherent 17. brûlots, pour aborder nos Forts, à dessein d'y attacher leurs machines à la faveur de la fumée; mais nos dix-huit Chaloupes qui les observoient, s'estant avancées pour empêcher la retraite de ces brûlots, les obligerent d'y mettre le feu de loin, & de les abandonner; ce qui donna lieu à nos Chaloupes de les faire échoüer à vingt ou trente toises de nos Forts. Parmy nos dix-huit Chaloupes, il y en a quatre qui ont un canon

de ſix livres de balle en maniere de courcier.

A quatre heures la Fregate qui eſtoit échoüée au Brach s'eſtant remiſe à flot, & voulant paſſer de l'Eſt à l'Oueſt pour rejoindre l'Armée, nos Forts la canonnerent de ſi bonne grace, qu'ils l'obligerent d'échouër une ſeconde fois ſur un autre banc. Nos Chaloupes y allerent à cinq heures du matin, & malgré le grand feu de quatre Navires de guerre qui n'eſtoient qu'à demi-portée du canon, Mr de S. Paul, Capitaine de Vaiſſeau, aborda la Fregate, ſur laquelle Mr de

Hays, Irlandois, & Mr de Troghmorten, Anglois, montérent des premiers le sabre à la main. Soixante & trois hommes de l'équipage furent amenez dans la Ville, avec le Capitaine & le Lieutenant, & on brûla la Fregate. Les Ennemis ont tiré plus de deux mille coups de canon.

Les Ennemis s'estant retirez de devant Dunkerque, parurent le mesme jour 13. à la Rade de Calais, & y moüillerent l'ancre. Une de leurs Fregates de trente canons, vint en faire tirer dix volées. Le temps estoit beau, & ils

avoient le vent favorable. Cependant ils en demeurerent là. Le vent leur devint contraire la nuit. Le 16. ils commencerent à se retirer, & le 17. on ne les vit plus.

Voicy l'Extrait d'une Lettre de Casal, écrite au commencement de ce mois.

Mr le Duc de Savoye, & tous les Generaux de cette Armée nous comblent d'honnestetez. J'eus l'honneur hier de dîner encore chez S. A. R. où j'avois esté plusieurs fois receu avec beaucoup d'ouverture de cœur. Il me fit la grace de s'entretenir avec

moy à l'issuë du dîner pendant plus d'une heure. Nous avons esté aujourd'huy regalez chez Mr de Leganez au Camp des Espagnols, où nous nous sommes trouvez à table avec les Louvignies, les Comtes de las Torres, le Duc de Sesto, le Marquis d'Aguilar, les Palavicins, les Pimantels, les Borromées & les Trivulces. Nos mines & nos fourneaux font merveilles, & une infinité d'Ouvriers travaillent à la démolition de cette Place. S. A. R. m'assura hier que cela seroit finy dans un mois, & que dans ce temps-là elle nous

mettroit sur les Frontieres de France.

Mr le Prince Charles de Brandebourg, Frere de Mr l'Electeur, âgé d'environ vingt-quatre ans, est mort icy d'un excés d'amour pour une Dame de Turin, Veuve, qui a des Enfans, beaucoup d'esprit, & d'une mediocre beauté. Ce Prince prétendoit l'avoir épousée, & sur le bruit de ce mariage, Mr de Savoye ayant fait mettre cette Dame dans un Convent, ce jeune Prince au desespoir de ne pouvoir plus voir sa nouvelle Epouse, fut surpris d'abord de fiévre, & rien

autre chose ne l'a fait mourir que sa passion demesurée.

Vous avez appris la perte que le Diocese de Paris a faite de Messire François de Harlay de Chanvalon, son Archevêque, Duc & Pair de France, Commandeur des Ordres du Roy, nommé par Sa Majesté au Cardinalat, Proviseur de la Maison de Sorbonne, & Superieur de celle de Navarre, Abbé de S. Pierre de Jumiege, & l'un des quarante de l'Academie Françoise. Il mourut subitement le Samedy 6. de ce mois, âgé

de ſoixante & dix ans moins huit jours, en ſa maiſon de Conflans, à deux lieuës de Paris, ayant eſté ſix heures à l'agonie. Le ſoir on apporta ſon corps à Paris, & le lendemain Dimanche 7. il fut expoſé toute la journée ſur un Lit de parade dans une des chambres de ſon Palais Archiepiſcopal, où tout Paris l'alla voir en foule. Il eſtoit en Soutanne violette, en Rochet & en Camail violet, avec la Croix pectorale, & le Bonnet quarré. Il y avoit quatre couſſins aux quatre coins du

Lit, deux au chevet, & deux aux pieds. Sur les deux du chevet estoient sa Croix Archiepiscopale à la droite, & sa Crosse à la gauche; & sur ceux des pieds, son *Pallium* & sa Mitre à la droite, & son Cordon avec la Croix de l'Ordre du Saint Esprit sous sa Couronne Ducale, à la gauche. Aux pieds du Lit estoit une Credence, sur laquelle on avoit mis un Crucifix, quatre Chandeliers d'argent, & un Benitier. Tout cet appareil estoit élevé sur une estrade de plusieurs degrez, avec

soixante

soixante ciergesſur des chandeliers d'argent, & pluſieurs Luſtres de criſtal remplis de bougies, qui eſtoient ſuſpendus en divers endroits de la chambre. Aux deux coſtez du Lit eſtoient deux Autels où l'on dit des Meſſes tout le matin, & l'on avoit préparé pluſieurs ſieges & bancs pour un grand nombre d'Eccleſiaſtiques, qui prioient continuellement en Surplis autour du corps. Le ſoir, on l'embauma, & on le mit dans un cercueil de plomb; & le jour ſuivant ce cercueil fut expoſé

ſur le meſme Lit de parade, couvert d'un Poële de velours noir; croiſé d'étoffe d'argent & bordé d'hermine, le tout diſpoſé comme le jour précedent, à l'exception que ce Lit & tout l'apareil eſtoient de deüil, les honneurs couverts de creſpes, toutes les chambres, les ſalles, la cour & la porte du Palais tendus de drap noir, avec les Ecuſſons de ſes Armes ſur des litres de velours noir, ſur les cierges, ſur tous les paremens, & en divers autres endroits. Tout le peuple eut encore la liber-

té de le venir voir jusqu'au soir du lendemain Mardy 9. les Gardes & Suisses faisant passer tout le monde par une porte, & sortir par l'autre pour éviter la confusion. L'on dit pareillement des Messes sur les deux Autels pendant ces deux jours. Le Chapitre de Nostre-Dame luy vint jetter de l'Eau benite, de mesme que l'Hostel de Ville, les quatre Mandians, & quantité de Communautez.

Le Mardy neuviéme, sur les huit heures du soir, se fit le convoy de son Palais Ar-

chiepiſcopal en l'Egliſe Metropolitaine de nôtre Dame, en l'ordre qui ſuit. Les Pauvres petits enfans trouvez, en ſurplis. Les enfans gris de l'Hôpital General. Les enfans bleus de la Trinité, & les enfans rouges portant chacun un Flambeau de Cire blanche; Les Peres Capucins, les Cordeliers, les Jacobins, les Auguſtins, & les Carmes, tous un Cierge à la main, ſuivant chacun leur Croix, qui étoit accompagnée de deux Flambeaux de cire blanche; la grande Confrairie de nôtre-

Dame aux Seigneurs, Prè-
tres, & Bourgeois de Paris,
chacun en surplis, marchant
deux à deux, avec quantité
de petis enfans d'hopitaux à
côté, portant des Flambeaux
pour les éclairer. Le Chapitre
de nôtre-Dame allant pareil-
lement deux à deux, éclairez
de même par de petits enfans
d'hopitaux, qui portoient des
Flambeaux. Mrs de la Justice
de nôtre Dame en Robes du
Palais, & tous les Officiers de
Mr l'Archevêque en longs
manteaux de deüil. Aprés,
venoit l'Ecuyer de ce Pré-

lat, en Epée, & en long manteau, dont la queuë étoit portée par un valet de pied. Il tenoit un Coussin, sur lequel étoit le Cordon & la Croix de l'Ordre du S. Esprit, avec la Couronne Ducale, le tout couvert d'un grand Crespe, & autour de luy étoient les quatre premiers Aumôniers du deffunt, en soûtane, Rochet & Manteau long. Le corps de Mr l'Archevêque suivoit, couvert d'un poîle de Velours noir herminé par les bords, & croisé de moire d'argent. Il

étoit précedé de ſon Confeſ-
ſeur en Robe de deüil, & por-
té par huit Eccleſiaſtiques en
ſurplis, environné de ſoixan-
te petits enfans de chœur auſſi
en ſurplis, portant chacun un
chandelier d'argent avec un
cierge, où eſtoient attachées
les Armes du deffunt, &
quantité de valets de pied en
deüil avec des Flambeaux.

Le Crieur qui avoit diſ-
poſé tout l'ordre de cette cé-
remonie lugubre, venoit en-
ſuite en Robbe du Palais, de
drap noir, & conduiſoit les
Parens du deffunt, à la tête

desquels étoient Mre Achille de Harlay, Comte de Baumont, premier Président du Parlement, & Mre Nicolas-Auguste de Harlay, Comte de Cesi, Conseiller d'Etat. Aprés le deüil suivoient les amis, entre lesquels étoient Mr l'Evêque Comte de Noyon, Mr l'Archevêque d'Aix, Mr l'Evêque de S. Malo, Mr le Prince de Courtenay, Mr Molé de Ste Croix, & quantité d'autres personnes de la premiere qualité, tout ce correge éclairé par un grand nombre de valets en deüil, portant

des Flambeaux de cire blanche. Le Corps estant arrivé à nôtre Dame, fut mis au milieu du Chœur, sur une estrade, & sous un Dais de Velours noir frangé d'argent avec armes, & aprés les prieres accoûtumées, il fut inhumé devant l'Autel, vis à vis la Chaire Archiepiscopale, auprés du corps de Mre Hardoüin de Perefixe, Archevêque de Paris, son prédecesseur.

Le Jeudy 11. de ce mois, le Chapître de nôtre-Dame célébra un service pour le

Repos de ſon ame. Le Chœur de l'Egliſe, la Nef, & les portes eſtoient tenduës de drap noir, comme le jour du Convoy, avec un rang de Cierges ſur le Jubé, & deux Litres d'écuſſons ſur la façade de la principale porte du parvis. La repreſentation du deffunt étoit au milieu du Chœur ſous un riche Dais, couverte d'un Poiſle herminé, & environné d'un grand nombre de cierges ſur des Chandeliers d'argent: le tout aux armes du deffunt. La Chapelle des Dames eſtoit à

la basse Voute du Chœur, du côté de l'Archevêché, tendûë de même de drap noir, l'Autel paré de riches Ornemens de deüil, avec grand nombre de cierges & écussons. Mre Jean Baptiste de Bongueret le Blanc, Doyen de nostre-Dame, celebra la Messe, deux Chanoines servant de Diacre & de Sousdiacre. Les Archevêques & Evêques de l'assemblée du Clergé, & les autres qui estoient à Paris y vinrent. Ils étoient au nombre de trente-neuf en Camail, Rochet, & Bonnet

quarré. On les avoit placez proche l'Autel à costé de l'Evangile sur des fauteuils, & on avoit mis au devant de chacun d'eux, un pliant avec un carreau de drap noir : les Abbez de l'assemblée, & plusieurs autres Abbez de qualité estoient aprés eux en soutanes, & longs manteaux. Les Chanoines de nostre-Dame laisserent les premieres chaires du Chœur, pour les assistans. Les Parens se mirent à la droite, ayant en teste Mr le premier President du Parlement, & les Amis à

la gauche, dont le premier étoit Me Armand de Bethume, Duc de Charoſt, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit; & les Officiers ſe mirent ſur des bancs, aux pieds de la repreſentation, les Aumôniers & Eccleſiaſtiques eſtant les premiers. La Meſſe fut répondue par la Muſique du Chapitre, & aprés que tout fut finy, les Parens & Amis allerent jetter de l'eau benite ſur la Sepulture, où Mr l'Archevêque a eſté inhumé.

Quand vous pourriez igno-

rer le rare merite de cet illuſtre Prelat, en qui la profonde érudition répondoit à une vivacité d'eſprit extraordinaire, & qui accompagnoit les dons merveilleux qu'il avoit reçûs de la nature, d'un exterieur affable, qui gagnoit tous ceux qui le voyoient, vous en ſeriez convaincuë en faiſant reflection ſur toutes les dignitez qu'on a vûës unies en ſa perſonne. Il fut ſacré Archeveſque de Roüen le 28 Decembre 1651. ſur la demiſſion de Meſſire François de Harlay ſon Oncle, Archevê-

que de la même Ville, & Abbé de S. Victor lez Paris, l'un des plus doctes Prélats de son Siecle, qui mourut deux ans aprés, & le Roy le nomma à l'Archevesché de Paris, le 3. Janvier 1671. dont il fut mis en possession le 18. Mars de la même année. Sa Majesté l'avoit nommé Commandeur du Saint Esprit, dés l'année 1661. & elle le nomma au Cardinalat en 1690. Il estoit Fils de Messire Achille de Harlay, Marquis de Breval & de Chanvalon, & d'Odette Vaudetar, Dame de Nerville, & petit

Fils de Jaques de Harlay Sieur de Chanvalon premier Ecuyer & Mestre de Camp du Regiment des Gardes de François de France, Duc d'Anjou & d'Alençon, puis Chevalier des Ordres du Roy & Gouverneur de Sens en 1582. & de Catherine de la Marc Dame de Brevàl, Fille de Robert IV. Prince de Boüillon, Maréchal de France.

Le Roy a donné à Mr l'Evêque d'Orleans, son premier Aumônier & Commandeur de ses Ordres, sa nomination au Cardinalat en la place de

feu Mr l'Archevêque de Paris. Sa Majesté qui connoist parfaitement l'importance de cette éminente dignité, n'y a jamais nommé que des personnes recommandables par leur naissance & par leur merite. Vous sçavez que Mr d'Orleans est de la Maison du Cambout de Coislin, qui est l'une des plus grandes & des plus anciennes Maisons de France, distinguée par les Emplois, les Charges & les Dignitez qu'elle a possedées. Vous sçavez aussi qu'elle a donné & receu de tres-illu-

ſtres alliances, comme je vous l'ay marqué en pluſieurs occaſions. J'ajoûteray ſeulement icy que Mr l'Evêque d'Orleans eſt Frere de Mr le Duc de Coiſlin, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, qui eſt univerſellement eſtimé par tout ce qui peut rendre recommandable un homme de ſon rang. Le choix que le Roy a fait en la perſonne de cet illuſtre Prelat, a eſté ſuivi d'un applaudiſſement general. La Cour & la Ville, les Grands & les Petits ont parlé le meſme langage,

& il a la satisfaction de se voir élevé à la dignité de Cardinal sans envie. Il s'est attaché au Roy dés son enfance par la Charge de premier Aumônier, & il est si assidu à son Diocese, qu'il ne peut presque prendre quelque petite partie de l'année pour faire les fonctions de sa Charge auprès de Sa Majesté. Ainsi il paroît que son cœur est moins à la Cour, qu'au Troupeau dont Dieu luy a remis la conduite. Celle qu'il observe est si reguliere & si exacte, que la médisance n'y a jamais donné

la moindre atteinte. On ſçait que la modeſtie eſt ſon caractere particulier, quoy qu'il ſoit magnifique dans les occaſions qui le demandent. Il n'y a point de Prelat dans l'Egliſe qui ſoit plus aimé dans ſon Dioceſe, que l'eſt Mr d'Orleans dans le ſien. Il y donne plus qu'il ne reçoit, en prenant ſoin d'y faire regner les bonnes mœurs & la diſ. Ecc. par ſes aumônes, par ſon affabilité, & par ſon exemple. Mr le Duc de Coiſlin eſtant de l'Academie Françoiſe, cette Compagnie n'eut pas plû-

toſt appris que le Roy avoit nommé Mr d'Orleans au Cardinalat, qu'elle députa Mr Charpentier Doyen, & Mr le Comte de Crecy, pour luy rémoigner la part qu'elle y prenoit.

Elle a fait faire le meſme compliment à Mr l'Evêque Comte de Noyon, Pair de France, & Conſeiller d'Eſtat ordinaire, par Mr Boyer, & Mr l'Abbé Teſtu-Mauroy, ſur ce que Sa Majeſté l'a nommé pour la place de Prelat Commandeur de l'Ordre du Saint Eſprit, vacante par la

mort de Mr l'Archevêque de Paris. Le Roy dit à ce Prelat d'une maniere tres obligeante, que n'ayant qu'une seule place de Commandeur à donner, il avoit jetté les yeux sur luy pour la remplir. Comme il y en a peu dans l'Ordre pour le Clergé, Sa Majesté ne les donne qu'au grand merite, & à la haute naissance.

Le Docteurs de la Maison & Société de Sorbonne, assemblez au nombre de soixante & treize, parmy lesquels se trouverent plusieurs Evêques, élurent en mesme temps, & tout d'une voix pour Proviseur, Mr l'Archevêque Duc de Reims, premier Pair de France, & Docteur de la mesme Societé depuis prés de trente années, & ils se sentirent d'autant plus portez à faire ce choix,

qu'ils ſçavoient qu'il ſeroit trés-agréable à Sa Majeſté. Ce titre met celuy qui le poſſede à la tête de la Sorbonne, & luy donne droit d'aſſiſter à toutes les déliberations qui s'y font. C'eſt une dignité qui ne ſe donne qu'aux perſonnes de la plus haute élevation. Mr le Cardinal de Richelieu, a qui la Sorbonne doit tant, en a eſté Proviſeur.

Mr l'Eveſque de Meaux, eſt preſentement Superieur de Navarre. C'eſt la meſme dignité ſous un autre nom. Toute la difference qu'il y a, c'eſt que la Sorbonne nomme les Proviſeurs, & que le Roy nomme les Superieurs du College de Navarre. Il eſt vray que dans cette occaſion, Mrs de Navarre ont député à Sa Majeſté pour luy demander Mr de Meaux. Ce Prelat, fa-

meux par tant de Sermons prêchez dans sa jeunesse, lors qu'il estoit appellé Mr l'Abbé Bossuet, a l'avantage d'avoir heureusement travaillé à la conversion d'un nombre infiny d'Heretiques ; aussi peut-on dire que personne n'entend mieux que luy les matieres de Religion.

Le vray merite, la pieté sincere, & les vives lumieres du Roy à connoistre parfaitement l'un & l'autre, ont donné l'Archevêché de Paris à Messire Loüis-Antoine de Noailles, Evêque & Comte de Chalons, Pair de France. On auroit sceu plûtost sa nomination, si sa modestie n'avoit point combattu longtemps avant que de l'accepter : mais enfin Sa Majesté ayant voulu absolument qu'il se chargeast de conduire un si grand Troupeau, il n'a pû se dispenser

penser de luy obeir. On sçait qu'il est d'une Famille toute modeste, & toute sage, que Mr le Duc de Noailles son Frere, marche sur les traces de feu Mr le Duc de Noailles leur Pere, & que Madame la Duchesse de Noailles leur Mere, est encore aujourd'huy un exemple de vertu & de pieté: qu'elle estoit Dame d'Atour de la feuë Reine-mere du Roy, & qu'au milieu de la Cour où sa beauté estoit admirée, elle a toujours fait voir la mesme modestie, la mesme vertu, & le mesme détachement du monde.

La mort de Mr l'Archevesque de Paris, a esté suivie de celle de Messire François d'Argouges Seigneur Baron des Baronnies du Plessis, d'Argouges, le Fay Billot, Gland, le Tilvot, les Greves, & autres

lieux, Conseiller ordinaire du Roy en ses Conseils d'Etat, & au Conseil Royal de ses finances, qui mourut aussi d'apoplexie à Versailles, le 16. de ce mois, agé de 73. ans. Son corps fut apporté le lendemain à Paris, & fut inhumé en l'Eglise de saint Paul. C'estoit un Juge trés-capable, trés-intégre, & des plus éclairez. Il étoit Intendant des affaires de Madame la Princesse de Conti Doüairiere, & avoit esté sur intendant de la maison de la Reine Mere du Roy, Maistre des Requestes de l'Hôtel de sa Majesté, & premier Président au Parlement de Bretagne. Il avoit épousé Anne de Hodic, fille de Messire Pierre de Hodic, Seigneur de Marly, Président en la quatriéme Chambre des Enquestes, & de Claude Phely-

peaux de Pont-Chartrain Il laisse entr'autres enfans, Messire Florent d'Argouges Maître des Requêtes, cy-devant Intendant à Dijon, & auparavant Conseiller au Parlement de Bretagne; Messire François d'Argouges, Evesque de Vannes, Docteur de la maison de Sorbonne, Abbé de nôtre Dame de la Valasse, & N. d'Argouges Epouse de Messire Jean de Creil, Chevalier Seigneur de Bournezeau, Maître des Requêtes, cy devant Intendant à Orleans.

La place de Conseiller d'Estat ordinaire, qu'avoit feu Mr d'Argouges a esté donnée à Mr le Comte d'Avaux Ambassadeur en Suede & Mr Amelot, Ambassadeur en Suisse, a esté fait Conseiller d'Estat de Semestre, en la place de Mr le

ſentées. Ce Prince il y a quelques Comte d'Avaux. On peut voir par là la Juſtice de Sa Majeſté, qui pour remplir ces grands poſtes, choiſit des gens qui ont exercé de grands emplois pendant pluſieurs années, & dont le merite eſt confirmé par la maniere, dont ils s'en ſont acquitez.

Mr Dagueſſeau Conſeiller d'Etat a eu la place du meſme Mr d'Argouges, Conſeiller au Conſeil Royal des finances. Ie n'ay rien à vous en dire, ſinon qu'il eſt ſi generalement eſtimé, auſſi bien que Mr Dagueſſeau ſon fils, qui tout jeune encore eſt Avocat General, qu'il n'y a qu'une ſeule voix ſur tout ce qui le regarde. Cette place de Conſeiller au Conſeil Royal des finances, eſt d'autant plus conſiderable qu'il n'y en a que deux, dont l'une eſt remplie par Mr Puſſort.

La petite Galerie du Louvre, qu'on nommoit *La Galerie des Rois*, parce qu'on y voyoit tous les Portraits des Rois de France, ayant esté brûlée peu de temps aprés le mariage du Roy, Sa Majesté qui ne cherche qu'à faire fleurir les beaux Arts, en fit bastir une nouvelle, qui fut nommée *Galerie d'Apollon*; Mr le Brun eut l'ordre, non seulement d'en faire les Tableaux, mais d'ordonner de tout ce qui pouvoit servir à l'embellir & à l'enrichir; & les plus habiles Sculpteurs y furent employez On vient de graver les Ouvrges de cette Galerie, qui contiennent quarante & une Estampes, ausquelles on a travaillé pendant huit années. Ces Estampes qui sont dédiées à S.M. lui furent presentées il y a quelques jours. Ce Prince les regarda

toutes avec plaisir, marquant ce qui avoit esté peint, & ce qui avoit esté tiré des Esquisses de Mr le Brun, & donna beaucoup de loüanges à celuy qui a entrepris un si grand Ouvrage. Les Curieux les trouveront au Louvre, & les Portiers leur marqueront le lieu où elles se doivent vendre. L'Auteur qui n'a en veuë que sa gloire, & la satisfaction du Public, les donnera pour cinq ecus neufs, cherchant moins le profit qu'à retirer une partie des frais qu'il a faits pour un ouvrage de huit années, & qui contient un si grand nombre d'Estampes.

L'histoire des Revolutions de Suede au sujet de la Religion, n'étoit point encore connuë parmi nous. Ceux qui en avoient écrit en nostre Langue, n'avoient presque pas pris

la peine de jetter les yeux sur les originaux, dont peut estre les noms barbares & le stile les avoient effrayez, & par cette negligence leurs histoires estoient tellement défigurées, qu'à peine les principaux évenemens estoient ils reconnoissables. Mr de V. ne les a pas imitez, & il n'a épargné aucun travail pour s'instruire exactement des faits. Aussi nous en donne-t-il un grand nombre qui nous sont tout nouveaux. La Vie du grand Gustave Vasa, Chef de la Maison de Vasa, est aussi extraordinaire, & pleine d'incidens aussi surprenans, que si elle avoit esté imaginée par l'Auteur d'un Roman, qui n'eust eu en veuë que le Grand & le Merveilleux. Il est certain que ce Heros seroit accompli, si l'on n'avoit à luy reprocher l'éta-

bliſſement du Luteranilme en Suede ; encore eut-il ſur cela une conduite qu'on ne peut guere s'empêcher d'admirer, à ne la regarder que ſelon les regles de la politique & de la prudence humaine. Cette Vie qui tient preſque tous les deux tomes qui viennent d'eſtre donnez au Public, eſt aſſurément un morceau d'hiſtoire tres ſingulier & dont nous n'avons eu juſqu'icy aucune idée exacte. Depuis que la Suede a pris autant de part qu'elle en a preſentement aux affaires de l'Europe, les hiſtoires de ce pays là ne pourront plus nous eſtre indifferentes, & enfin il n'y en a point de ſi éloignées, & même de ſi barbares, qui ne devinſſent agreables & attachantes par le ſtile de Mr de V. & par le talent particulier qu'il a de bien

raconter. Il l'avoit déja fait voir par la *Conjuration de Portugal*, mais on peut dire que dans ce dernier ouvrage il s'est encore beaucoup élevé. Il se debite chez le Sieur Brunet, Libraire dans la grande Salle du Palais, au Mercure Galant.

Le Corps de Ville s'estant assemblé le seiziéme de ce mois, élut pour nouveaux Echevins Mr le Tourneur, Sr du Tourneur, Conseiller du Roy en son Hostel de Ville, & Receveur general de l'Hostel Dieu de Paris ; & Mr Bruxelles, aussi Conseiller de Ville, à la place de Mrs Basin & Puylon. Ce dernier fit un discours tres éloquent pour remercier la Ville de l'honneur qu'elle luy avoit fait, & marqua son zele & sa reconnoissance d'une maniere qui luy attira des applaudis-

ſ mens de toute l'Aſſemblée. Mr le Prevoſt des Marchands fit l'éloge des Echevins qui ſortoient de charge, & de ceux qui y entroient. Mr le Procureur du Roy parla auſſi ſur ce ſujet. Le 22. Mrs de Ville allerent à Verſailles, & les nouveaux Echevins préterent le ſerment entre les mains de Sa Majeſté. Le Scrutin eſtoit porté par Mr Lambert de Vermont, Conſeiller au Parlement. Il fit un tres-beau diſcours, dans lequel il montra la grandeur du Roy par le nombre de ſes Ennemis. Il parla auſſi de la Capitation, & dit que l'exemple des Magiſtrats rendoit les ordres du Roy faciles à executer. Sa M. ayant témoigné la ſatisfaction qu'Elle avoit des ſervices de ceux qui quittoient l'Echevinage, recommanda à Mrs de Ville de

suivre en tout l'exemple de Mr le Prevost des Marchands.

Mr l'Evêque de Lodeve ayant porté la parole, lors que les Etats de Languedoc presenterent le Cahier au Roy, ce Prelat fit un discours qui luy attira de grandes louanges de toute la Cour. Il fit voir que cette Province avoit toujours contribué aux besoins de l'Etat avec tant de plaisir, que c'estoit elle qui avoit proposé la Capitation, & qu'elle estoit cause qu'elle avoit esté établie tout le Royaume.

Mr de Villacerf, Protecteur de l'Academie Royale de Peinture & de Sculpture, écrivit dernierement à ce Corps, *que la mort de Mr Mignard ayant fait vaquer la place de Directeur de leur Academie, le Roy luy avoit ordonné de luy faire*

sçavoir que son intention estoit qu'ils remplissent cette place, & que quoy que par le 11. article des Statuts de l'Academie il soit dit qu'elle pourra estre remplie d'une personne étrangere, & qui ne soit pas de l'Academie, Sa Majestè estant convaincuë qu'il y a dans son Corps quantité de Sujets d'un merite singulier, avoit desiré qu'il en fust choisi un d'entre eux; & que Mr Coypel, Peintre ordinaire, & Recteur en charge, ayant toutes les qualitez necessaires pour remplir cette place, Sa Majestè qui estoit tres-satisfaite de sa capacité, de sa longue experience dans son Art, & des services qu'il luy a rendus depuis plusieurs années, luy avoit commandé de leur faire entendre que son intention estoit qu'ils le choisis-

ſent pour Directeur, & que ce choix luy ſeroit tres-agreable. Aprés la lecture de cette Lettre, Mr Coypel fut élu tout d'une voix, & le fut avec tant d'agrément, que la pluſpart luy dirent que ſon merite ſeul ſuffiſoit pour le faire élire. Aprés ſon élection il propoſa de nouveaux Reglemens, dont la Compagnie fut tres-ſatisfaite. Il a eſté Directeur de l'Academie établie par le Roy à Rome. Ce poſte eſt conſiderable, parce que le Directeur a ſous luy tous les Etudians que le Roy y entretient

La Charge de Chancelier Garde des Sceaux, vacante auſſi par la mort de Mr Mignard, qui poſſedoit celle de Directeur & de Chancelier, ainſi qu'avoit fait Mr le Brun. Mr de Villacerf écrivit auſſi à l'Academie,

que le choix de Mr Girardon, Sculpteur ordinaire, & Recteur en charge, feroit plaisir à Sa Majesté. Il fut élu de la mesme maniere que Mr Coypel. L'Academie n'auroit pû choisir de Chancelier que de son Corps, l'article XI. de ses Statuts portant, *que l'Academie choisira un Chancelier Garde des Sceaux entre les Recteurs, Professeurs ou Conseillers de ladite Academie.*

La derniere Enigme dont le mot étoit les *Ciseaux*, a esté expliquée par Mrs Garnier Procureur; J. P d'Agneau; Marc Antoine de la rue Vivienne, Barré de Roüen: saint Pere est Fils de Meaux; Roussel sieur de Saint Est du même lieu; Gabriel Bouillerot du fauxbourg saint Marcel: le Prieur de saint Martin de la rue saint Christophe: Tamiriste de

la rue de la Cerisaye: l'Aveugle favory de la rue Fleurie : le Chevalier Poisson : le bon petit Iean de la rue sainte Croix : le poursuivant de Rachel : l'Amant assidu des deux sœurs: de Soissons : le grand Neptune de la rue Quinquempoix , & son infortunée Sœur : le Noble Bourguignon de la longue allée : l'Avocat du buste de pierre : le procureur Banquier: le Medecin des nations du fort de Meulan : & le Berger ruiné du quay de la Tournelle : la petite montagne de Montfort : le Forgeron des cœurs de la Ville du Mans. Mesdemoiselles Rouviere & Turpin : de saint Laurens : Rose sanderiere de la rue sainte Croix : la belle Polonoise : la Ioueuse de Coquille du Quay des morfondus : la belle Angelique de Dormans : l'enjouée petite poulette de la

porte de Richelieu : la Penelope Bourguignone : la Brunette de la Treille de la rue Quinquempoix : la Penetrante Dorigny : les douze Nimphes de la rue : la magnifique de Meaux : la Nimphe de Repantigny : & la belle Guedronette de la Fontaine ſaint Michel de Meaux : la belle Inconnuë du Faubourg S. Germain, & le plus amoureux de tous les hommes.

La nouvelle Enigme que je vous envoye, eſt de Mr de la Tronche de Roüen.

ENIGME.

JE ſuis preſte toûjours pour un
champ de bataille,
Ou pour un triomphe de paix,
Pour un taudis couvert de paille,

As — sez et trop long temps vne jmportune ab — sence, A troublé nos plus doux plai —

sirs, As. sirs. Il est temps belle Iris que votre presen — ce remplisse nos plus

chers desirs Il est temps belle Iris que votre presence, remplisse nos plus chers desirs.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPRIMÉS

Et pour un temple auguste, ou pour un grand palais,
Je suis propre à l'amour, à la haine, à l'envie,
Et même sur mon sein, on verroit un agneau,
Dormir à l'ombre d'un Ormeau,
Sans crainte que le loup luy pût ôter la vie,

Ie croy que vous serez contente de l'Air que vous trouverez icy noté.

AIR NOUVEAU.

ASsez & trop long-temps, une importune absence
A troublé nos plus doux plaisirs.
Il est temps, belle Iris, qu'enfin vôtre presence,
Remplisse nos plus chers desirs.

Aprés l'expedition de Dixmude & de Deinse, Mr le Mareschal de Villeroy passa la Lis le 3 de ce mois, avec une partie de l'Armée & vint camper à Desselgem, à une lieuë d'Harlebec. Le 4. les Troupes qui avoient fait les Sieges de Dixmude & de Deinse, le joignirent. Il passa l'Isser, & vint camper sur le bord de l'Escault, où il sejourna le 5. Le 6 il passa l'Escault à Escanaffe & vint camper à Renay. Le 7 à Lessines. L'Armée fut fort incommodée de la pluye qui dura pendant tout le jour. Le 8. elle passa la Dendre & vint camper à Enghien, où elle sejourna le 9. pour y attendre le Convoy que Mr le Marquis d'Harcourt y devoit amener de Mons. Il consistoit en beaucoup de quaissons de pain, & de biscuit, avec le

gros Canon, & les Bombes. Ce Convoy estoit composé de cinq mille Chariots. Le 10. toute l'Armée alla camper à Leuve entre Hall & Bruxelles. Le 11. elle arriva de bonne heure dans la Plaine d'Anderlecht, mais Mr de Villeroy se trouvant trop éloigné de Bruxelles, passa le ruisseau & campa sur deux lignes, la gauche à Berckem, venant à Anderlecht, & puis retournant tout court par un crochet, la droite sur le Chasteau de Gaybeck. L'Armée Ennemie estoit campée sur les hauteurs de Bruxelles, ayant une partie de sa droite au Fort de Monterey. Le reste occupoit les derrieres de Bruxelles jusqu'au Canal de Vilvorde. Elle estoit de l'autre costé de la Senne, sa gauche à Bruxelles, & sa droite tirant vers le bois

de Soigne. Mr de Villeroy alla reconnoistre les Ennemis & remarqua qu'ils estoient campez ainsi que je viens de vous le dire. L'Armée demeura en alte pendant tout ce temps-là, & en attendant qu'on eust disposé le Camp pour investir la Ville de ce costé-cy de la riviere, ce qui se fit de cette sorte. Les brigades de Cavalerie furent meslées avec celles d'Infanterie, le tout sur une mesme ligne, la gauche vis à-vis de la Ville, & la droite s'étendant le long de la riviere, & faisant face à l'Armée de Mr de Vaudemont, mais cependant hors la portée du canon. On entra dans le Camp à trois heures aprés midy. Mr le Marquis d'Harcourt estoit demeuré vers Enghien, pour favoriser les Convois que l'Armée devoit

recevoir, & il avoit esté joint par quelques Troupes arrivées de Normandie.

Les Ennemis avoient parmy les leurs, trois Regimens de Refugiez François, dont cent Soldats & quelques Officiers déserterent pour se rendre à l'Armée de Mr de Villeroy. Toute l'Infanterie ennemie estoit en bataille sur le bord de la Riviere lors que nostre Armée arriva, mais elle se retira bien-tost aprés, apprehendant d'estre forcée, parce qu'en arrivant Mr de Villeroy ordonna de faire des boyaux, pour mettre à couvert les Batteries de Bombes & de Canons. On les fit sur les hauteurs du Village d'Anderlecht, où estoit le quartier general.

Sur les quatre heures aprés midy,

les Ennemis firent feu de deux Batteries, l'une de la Ville, & l'autre de leur Camp, avec six pieces de canon. Leurs remparts estoient bordez de Bourgeois, qui furent bientost écartez. Ils se croyoient en seureté, parce qu'ils avoient à leurs portes une Armée d'environ cinquante mille hommes bien retranchez; que l'on avoit inondé le front de la Ville depuis l'endroit où la Seine y entre jusqu'au Fort de Monterey; qu'ils avoient fait un grand retranchement à la portée du pistolet de leurs barrieres, & de plus de trois toises de hauteur, & son talus qui avoit un grand chemin creux qui luy servoit de fossé, & s'étendoit à plus de cinq cens toises dans la campagne. Ce retranchement couvroit la porte de Flandre,

& il y avoit dedans neuf Bataillons. Les Ennemis avoient depuis fortifié trois moulins sur nostre gauche, le long d'un petit canal, & tous ces postes devoient estre forcez pour approcher de la Place assez prés pour la bombarder. Plusieurs pieces de canon les battirent l'apresdînée, avant que d'ouvrir la tranchée, qui le fut le soir du mesme jour à deux endroits, aprés qu'on en fut venu aux coups de main, pour chasser les Ennemis de tous les postes fortifiez dont je viens de vous parler; ensuite de quoy on ouvrit la tranchée en deux endroits, sçavoir à l'attaque d'eau qui est sur la droite, qui fut montée par Mr d'Artagnan & par Mr le Comte de Lusse, avec les Regimens de Piedmont & de Provence, & dix autres Bataillons. Toutes ces

montes. qu'on

troupes firent merveilles, & emporterent un moulin fortifié & une Redoute, & poursuivirent ensuite les Ennemis dans un Fort dont ils les chasserent jusqu'aux portes de la Ville, où cinq Grenadiers entrerent, & furent faits prisonniers. Mr de Longuerue qui commandoit le second Bataillon de Piedmont, fut blessé, un Lieutenant du mesme Regiment tué, avec quelques Ingenieurs, & trente à quarante Soldats.

v. Du Four

A l'attaque de la gauche, Mrs de Rubantel & de Fourille monterent la tranchée avec les sept Bataillons des Gardes, & les cinq Bataillons qui composent la Brigade du Maine, dont est le Regiment de Boüillon. Ces Troupes furent soûtenues d'un détachement des Gardes du Roy,

+ Chaumejan

en

en cas qu'on en eust besoin pour l'attaque, qui commença par six cens Grenadiers détachez des douze Bataillons nommez, & par six cens autres Soldats. Ces douze cens hommes marcherent de front, soutenus des douze Bataillons pour attaquer le retranchement dont je vous ay fait la description. Les Ennemis ne se défendirent presque pas, & se retirerent aprés avoir fait leurs décharges. On les suivit jusque sur le bord du marais qui regne tout le long de la Ville. Les détachemens se posterent le long du marais, & les Bataillons dans les chemins creux du retranchement où estoient les Ennemis, qui firent pendant toute la nuit un grand feu de mousqueterie de leur chemin couvert, à l'endroit le plus proche du bord du marais,

de sorte que les détachemens furent obligez de se retirer avant le jour à leurs Bataillons, les Ingenieurs n'ayant pû pendant la nuit faire qu'une banquette de nostre costé, à la teste seulement de l'ouvrage des Ennemis, qui firent plusieurs Batteries, dont nous fûmes assez incommodez pendant le jour. Mr de Montpesat, Capitaine aux Gardes, Mr le Feron, Sous-Aide major; Mr de Grenu, Capitaine des Grenadiers des Gardes Suisses, & un Officier de Greder, furent blessez en arrivant, de la décharge que firent les Ennemis. Mr le Feron a l'épaule cassée, & Mr le Chevalier de Mongon, Capitaine de Carabiniers, fut tué dans la tranchée, d'un coup de canon, derriere Mr le Duc du Maine. L'action dura une heure;

les Ennemis y eurent environ trois cens hommes tuez ou blessez, & nous y avons eu 15. Soldats tuez, & 28. blessez.

Mr de Rosen, & Mr le Comte de Guiche monterent la tranchée la nuit du 12. au 13. avec les Regimens de Navarre, de Guiche, de Hu- Grumont mieres, de Chartres & de Toulouse, à la teste duquel estoit Mr le Comte de Toulouse, l'esponton à la main. Ce Prince donna à souper dans la tranchée à plusieurs Officiers. On ne peut se presenter aux perils de meilleure grace & avec plus d'intrepidité qu'il fait. Un de ses Palfreniers eut à Dixmude la teste emportée d'un coup de Canon, derriere luy. Mr Tripoly, Capitaine des Grenadiers de Provence, eut le 12. au soir, le genoüil percé d'un

coup de mousquet. Depuis le 11. jusqu'au 13. au soir, on travailla à pousser la tranchée, à l'élargir, & à la mettre en estat de perfection, ainsi que les batteries de Mortiers & de Canon, pour tirer des boulets rouges. Pendant ce temps-là les Ennemis monterent plusieurs pieces de Canon, & tirerent sur les Cavaliers, qui portoient des fascines.

Le 13. au soir Monsieur le Duc du Maine retourna à la tranchée, comme Officier General, & le me me soir Mr le Marquis de Crequi & Mr de Charost la monterent, l'un en qualité de Maréchal de Camp, & l'autre de Brigadier. On ne perdit cette nuit-là que trois Soldats, dont un fut emporté pendant que le Regiment de Bourbonnois mon-

toit la tranchée. Le même soir les batteries ayant esté achevées avec beaucoup de diligence, & tout estant en état, & placé dans les lieux qui regardoient les quartiers de la Ville les plus peuplez, Mr de Villeroy envoya Mr d'Artagnan dans le Poste le plus prés de la Ville, pour y faire faire un appel par un Tambour, qui avoit ordre de dire à la sentinelle qui se presenteroit, de faire venir un Officier, & qu'un des nostres avoit ordre de faire passer une Lettre à Mr le Prince de Berghes, Gouverneur de Bruxelles, de la part de Mr le Mareschal de Villeroy, dont on attendroit la réponse pendant quatre heures. Voicy la lettre en propres termes.

Le Roy m'a ordonné de conduire son Armée aux portes de Bruxelles,

& de la bombarder en represailles des bombardemens que les Floies ennemies ont faits, & s'efforcent tous les jours de faire des places maritimes de France. Cependant cette sorte d'hostilité repugne si fort aux inclinations de Sa Majesté qu'Elle m'ordonne de declarer que si l'on veut de la part des ennemis, ne plus user à l'avenir de ce genre de guerre, Sa Majesté s'en abstiendra avec joye, & m'ordonne en ce cas de ne point passer outre au bombardement de Bruxelles, sous la condition que dans six heures on me rendra une réponse precise, & dans une forme si valable & si bien autorisée, que j'y puisse déferer. Sa Majesté a eu particulierement en vûe, en accordant ce délay de six heures, de donner moyen à Madame l'Electrice de

Baviere, & à toutes les Dames, de sortir de la Ville, si elles le jugent à propos.

L'heure accordée pour la réponse étant passée, Mr le Prince de Berghes envoya dire à Mr d'Artagnan, que Monsieur de Baviere venoit d'arriver à l'occasion de la maladie de Madame l'Electrice de Baviere, qui avoit eu une fausse couche la veille, & que si l'on vouloit accorder encore une heure, Mr l'Electeur feroit réponse luy même. On donna encore une demy-heure par de là, laquelle estant expirée, Mr d'Artagnan fit sçavoir qu'il ne pouvoit plus attendre.

On commença donc à tirer quelques bombes, aprés quoy on envoya de la part de Mr le Prince de Berghes demander à parler à Mr

d'Artagnan, qui retourna par ordre de Mr de Villeroy, & à qui Mr de Pimantel remit un écrit signé, de la part de Mr le Prince de Berghes, contenant *que la proposition touchant le bombardement, regardoit le Roy de la grande Bretagne; que si on vouloit donner 24. heures pour le luy communiquer, on raporteroit sa réponse; qu'au surplus on étoit obligé de l'honnêteté qu'on avoit pour Madame l'Electrice, & qu'elle logeoit dans le Palais du Roy: que si on bombardoit Bruxelles, il n'y avoit plus de réponse à attendre.*

Comme cette réponse n'alloit qu'à faire perdre du temps, dés que Mr d'Artagnan l'eût raportée à Mr le Maréchal de Villeroy, les bombes que l'on n'avoit tirées, qu'une à une, & en quelque façon pour hâter la ré-

ponse, furent tirées par salves de 25. à la fois, & redoublées, de sorte que depuis sept heures du soir jusques à dix, que Mr de Villeroy quitta les Batteries, il y avoit déja une grande partie de la Ville en feu. Ainsi une Armée de cinquante mille hommes n'a rien osé entreprendre pour son salut. Il y avoit de plus, plusieurs détachemens, au nombre de plus de 30000. hommes, sçavoir dix aux ordres de Mr de Virtemberg, dix autres à ceux de Mr d'Atlone, douze aux ordres de Mr de Thilly, & neuf qui pouvoient se joindre en moins de deux heures, tout cela n'a pas même fait un mouvement pour traverser nos convois, qui ont esté de Bruxelles à Mons, avec toute la tranquilité imaginable. Il est surprenant qu'on ait bombardé le 13. le

14 & le 15 & que tant de Troupes & tant de Generaux n'ayent esté que Spectateurs immobiles du malheur d'une Ville qu'ils avoient tant d'interest à secourir. D'ailleurs il n'estoit pas besoin de 24. heures pour attendre la réponse du Prince d'Orange, puis qu'il étoit fort prés de Bruxelles, quand Mr de Villeroy écrivit au Prince de Berghes.

J'ay oublié de vous marquer dans ce Journal, que Monsieur le Duc du Maine se donna de grands soins, afin que l'Artillerie fust bien servie, & qu'il voulut luy-mesme faire jetter la premiere bombe. Ce Prince estant de tranchée, fit distribuer du pain & du vin à tous les Soldats qui la monterent avec luy, & regala tous les Officiers suivant sa maniere ordinaire, puis qu'il tient toujours

une des plus grandes tables de l'Armée, où tous les Officiers sont bien venus.

J'ay aussi oublié, en vous parlant de ceux qui ont monté les tranchées à ce Siege, de vous dire que Monsieur le Duc s'y est distingué, & qu'il fit distribuer de l'argent à toutes les troupes qui la monterent avec luy, pour les animer. Ce Prince voulut qu'il y eust cette nuit-là quelques mortiers de plus; ainsi le feu fut plus grand qu'à l'ordinaire. L'Extrait que vous allez lire venant de nos Ennemis mesme, ne peut estre soupçonné.

Extrait d'une Relation en Flamand, imprimée à Anvers avec privilege du Roy d'Espagne, touchant le Bombardement de Bruxelles, & ce qui a esté brulé ou détruit.

L'Eglise Paroissiale, dite la Chapelle,
L'Eglise des Brigitines; avec partie de la maison.
Presque toute la place des Vallons.
Le Palais du Duc d'Arschot de la Duchesse de Modene.
Croy est.
Toute la ruë des Freres enterreurs de morts, dits cellebrœrs.
L'Eglise de nôtre Dame de Bonsecours, & nombre de maisons.
Toute la ruë nommé Vollestraet, excepté la maison du Mont de Pieté.
La grande rue entiere qui conduit à Anderlecht, depuis l'Eglise saint Geri.
L'Eglise & le Convent des Cordeliers, & toutes les maisons qui l'environnent.

'Eglise saint Nicolas avec son beau ca-
llon.
'oute la maison de Ville excepté la belle
tour, qui est en son entier, quoy
qu'on y ait tiré plus de 2000. coups
de Canon.
Jn grand & beau logis, vis à vis l'hostel
de Ville, bâti par l'Infante Isabelle,
appellé Broothris.
.a vieille ruë des fripiers entiere.
.e Cloistre & l'Eglise de la Madeleine.
.'Hôtel de la Monnoye.
.e Palais du Duc d'Holstein.
.a Chapelle de saint Eloy.
.'Eglise & le Convent des Freres Prê-
cheurs.
.a grande Boucherie, avec toute la rue.
.e marché aux poulles.
.e marché aux trippes.
.e marché aux herbes.
.a Chapelle sainte Anne.
Presque toute la rue Berge Straet.
La ruë depuis l'Hôtel de Ville, jusqu'à
l'Eglise saint Jean.

La petite boucherie.
La place de la Puterie.
La rue lange Wacgeſtraet.
La rue Werſſieſtraet.
Le marché au Fromage.
La rue des Chapeliers.
L'Egliſe ſaint Jean.
L'hôpital ſaint Jean.
On a fait ſauter une maiſon dans la rue de l'Hôpital, pour arreſter le feu.
Une partie de la place où eſt la maiſon à bled, & les petites rues adjacentes.
L'Egliſe & le Convent des Carmes, & les Maiſons des environs.
La maiſon du Comte de Brouay.
Une partie de la maiſon nommée Stéenn Porte.
La priſon nommée desVrierdt,
La place nommée Nieurelandt.
Le vieux Marché.
Le marché aux bleds & quelques maiſons proches.
La rue au beurre.
Le marché au charbon.

La rue de Winckelstraet.
La rue des Boucheries, & les rues adjacentes.
La maison du Comte de Bergeych.
La maison des bonnes gens, c'est une espece d'Hôpital.
La maison du Conseiller Van Veen.
La maison du Greffier Van Boom.
Le refuge de l'Abbaye de Grimberge avec tous les environs.
La rue Steenweck.

On compte environ 2500. maisons brûlées.
Et douze à treize Eglises ou Cloistres.

Pendant que Mr de Villeroy décampera de Bruxelles, je passe à l'article de Namur. Aprés la prise de cette Place, le Sr Cohorne, Ingenieur Hollandois qui a fait bastir le Fort Guillaume, promit aux Alliez qu'il reduiroit le Chasteau en

dix-huit jours. On devoit recommencer à tirer le 6. de ce mois à midy, de sorte que suivant la promesse de cet Ingenieur, ce Chasteau devoit estre rendu le 24. Il avoit resolu de l'abismer par les bombes, & de le mettre en poudre par l'Artillerie. On en fit venir de toutes parts, & on alla en chercher jusqu'à Vesel; on alla mesme jusque dans les Etats de Brandebourg pour en amener des Canonniers, & l'Electeur de ce nom demanda des Ostages pour le Canon qu'il avoit au Siege, sans quoy il ne permit point qu'il tirast. Toute la Hollande, & divers autres Etats des Alliez, furent employez à faire de la poudre, dont on commençoit à manquer. Comme il falloit beaucoup de bateaux pour faire venir les pro-

visions de guerre & de bouche dont on avoit besoin au Camp, on se servit au préjudice de la Capitulation, de dix-neuf bateaux qui avoient esté envoyez pour faire revenir à Dinan ceux de nos Malades & de nos Blessez qui estoient en estat d'estre transportez. Les Alliez ouvrirent inutilement la tranchée en divers endroits pour prendre nos Forts par derriere, ils trouverent le roc; de maniere qu'ils furent obligez d'abandonner leur dessein, & d'ouvrir la tranchée selon les formes. Le 19. les Troupes qui défendent le Fort Guillaume, firent une sortie sur leurs ouvrages; ils comblerent les deux tiers de leur tranchée, en sorte que le 21. elle n'estoit pas encore rétablie. Tant de

mauvais succés les firent resoudre à tirer par la Ville sur le Chasteau. Ils avoient déja eu ce dessein, mais Mr de Guiscar leur avoit fait entendre que s'ils l'executoient, il abismeroit la Ville.

Cependant desesperant de pouvoir soumettre le Chasteau sans le battre aussi de ce costé-là, ils reprirent leur premier dessein & tirerent 28. pieces de Canon qu'ils avoient dans la Ville & dans le Fauxbourg de Jambe. Ils firent aussi un fort grand feu de 66. mortiers, dont une partie estoit en batterie sur le rempart proche la Sambre, derriere le Convent des Recoltines, & de l'autre costé des Recolets; mais ils furent bien surpris quand ils virent un aussi grand feu du Chasteau sur leurs batteries. Les nostres

estoient postées sur le Fort Guillaume, & sur celuy de *Terra nova*, d'étage en étage, de maniere qu'on ne les appercevoit pas estant toutes deux du costé de la Ville. Les feux furent si grands & si continuels, que de six lieuës à la ronde, on sentoit la terre trembler. Nostre Canon tascha à démonter leurs batteries, & le leur s'occupa à renverser les bastimens du Chasteau, & ruina le grand chemin de la Ville à ce Chasteau ; mais nous avions une batterie à la sortie de ce chemin qui les incommoda fort. Ils tirérent aussi sur la muraille du pied du Chasteau, où il y a deux ou trois quarrez l'un sur l'autre, qui deffendent jusqu'au bord de la Meuse. Comme les murailles sont basties sur le Roc, il n'y a point de che-

min couvert pour entrer dans le Chasteau. Le 25. les Ennemis ayant fait passer cinq mille Grenadiers à la teste de leur tranchée, dont ils avoient doublé les Troupes, attaquerent entre quatre & cinq heures du soir, les chemins couverts de la Cassotte, du Fort Guillaume, & les petits retranchemens des briqueteries d'entre la branche droite de ce Fort & la Sambre, d'où ils furent repoussez deux fois. Ils revinrent pour la troisiéme fois à la charge, & l'on jugea à propos de leur abandonner les retranchemens des briquetteties, & la petite redoute casemattée, qui est le long de la Sambre, afin de soutenir les chemins couverts, dont ils furent repoussez pour la troisiéme fois. Nous y fismes joüer quelques Fourneaux

& Fougades, qui firent perdre quantité de monde aux Ennemis. Nos gens firent beaucoup de prisonniers, que Mr de Baviere envoya reclamer. On ne les luy accorda qu'à condition qu'il renvoyeroit à Dinan, le reste de nos malades, & de nos blessez.

On avoit non-seulement manqué à la Capitulation, en ne les renvoyant pas plutost, mais encore en leur laissant manquer de toutes choses, de sorte que faute de remedes, la gangrene s'est mise aux playes de plusieurs qui sont morts de leurs blessures. La pluspart estoient couchez sur la paille dans des lieux souterrains, dont le mauvais air n'avançoit pas la guerison, & il n'estoit pas permis à ceux qui estoient plus commodement logez, de re-

garder par leurs fenestres. On ne se contentoit pas de leur faire des traitemens si rudes, on vouloit encore qu'ils fussent exposez au feu du Chasteau sur la Ville, ou du moins qu'ils servissent à faire tirer avec impunité sur le Chasteau. Les Habitans ayant sçû que cette resolution avoit esté prise, & voyant dresser des batteries pour l'executer, députérent vers le Prince d'Orange pour le prier d'abandonner ce dessein, ce qui leur fut refusé avec tant de dureté, nonobstant leurs tres-humbles supplications, que plusieurs ne purent s'empescher de dire assez haut, *que ce Prince avoit envie de faire perir tous les Sujets du Roy d'Espagne, par les Bombes, puisqu'il avoit esté en son pouvoir d'empescher le Bombardement de*

Braxelles, dont la ruïne des principaux Habitans portoit un grand préjudice au commerce de Flandre & aux affaires du Roy d'Espagne. Le feu du Chasteau que ce Prince avoit attiré sur les Bourgeois de Namur, a non seulement causé la ruine de quantité de leurs maisons, mais encore la mort de plusieurs; il a mesme fait perir beaucoup de personnes de consideration des Troupes des Alliez, du nombre desquelles est Mr de Rondeau, qui estoit Gouverneur du Chasteau de Namur, avant que le Roy s'en fust rendu maistre.

Je reviens à la suite des affaires du Siege. Les Ennemis n'estoient encore Maistres le 28. que de la petite Redoute casematée, qui est le long de la Sambre, & d'une mai-

fon paliſſadée du Faubourg de la Porte de Bruxelles, qu'on avoit jugé à propos de leur abandonner, jusques auprés de laquelle ils avoient pouſſé leur tranchée. Ils avoient le meſme jour 28. une batterie de trente ſix pieces de gros canon, un peu audelà de cette Redoute, qui battoit le demy-Baſtion droit du Fort de *Terra nova*, qui eſtoit tout éboulé & ruiné le meſme jour, auſſi bien que le reduit de la porte du ſecours qui eſt au pied. Les Ennemis eurent le meſme jour juſqu'à quatre-vingt mortiers en batterie, qui jettoient ſans ceſſe des bombes; il y avoit auſſi cent cinquante pieces de canon, toutes en eſtat de tirer.

J'avois oublié de vous dire que la nuit du 26. au 27. le Chaſteau fut

cinq

cinq ſignaux. C'eſtoit apparemment pour marquer qu'il avoit entendu les cent coups de canon que Mr le Maréchal de Villeroy avoit fait tirer le 26. à dix heures du ſoir, pour marquer qu'il eſtoit en marche pour s'approcher de l'Armée Ennemie.

Le 29. les Ennemis continuoient leur Tranchée à la porte du Bordeau, & à celle du Chaſteau, qu'ils font double pour ſe couvrir du Fort Guillaume, qui les voit à revers. Ils battoient toujours le reduit de cette Porte du ſecours, & le demy Baſtion droit de *Terra nova*, qui eſt joignant, & au-deſſous de la branche droite, qui s'étend le long & au pied des deux Corps de Cazernes, qui ſont dans ledit *Terra-nova*, dont celuy qui eſt le plus prés de

cette branche est tombé avec elle. Ils battent aussi les deux Tours quarrées qui sont au pied de la branche à gauche de la Porte du Bordeau. Il paroist qu'ils ont dessein de laisser derriere eux le Fort Guillaume, & ils se flatent sur ce pied là, d'estre plutost maistres du Chasteau.

Je viens au bombardement de Calais. Les Ennemis mouïllerent le soir du 26. à la rade du Port, avec cinquante Vaisseaux & douze Galiotes, dont il y en avoit à voiles. On fit grand feu toute la nuit de part & d'autre. Le 27. sur le midy qui est l'heure de la haute marée, ils commencerent à bombarder, ce qui dura jusques à quatre heures aprés midy. Ils jetterent environ quatre cent bombes, dont un tiers

ne creva pas, & les autres endommagerent 87. maisons, sans rien brûler. Il n'y a eu que quatre hommes tuez & trois blessez, & le cheval du Commandant, sur lequel tomba une bombe. Il y avoit quarante-cinq pieces de Canon avec quatre Mortiers le long de l'Estran; de maniere que si les Ennemis avoient bombardé par l'Ouest, ils auroient essuyé tout ce feu, & tout celuy du Fort de bois, qui est deux cens toises par delà le Fort des Jettées, un peu à l'Ouest de ces Jettées; c'est ce qui les a obligez de bombarder par l'Est, y ayant moins d'eau; & c'est pourquoy ils ont esté contraints de se retirer quatre heures aprés la marée. Ils auroient pû retourner avec la marée de la nuit suivante, mais ils n'en firent rien. Ils

auroient encore pû y revenir avec la marée du 28. aprés midy ; mais ils ne le jugerent pas à propos, & resterent mouïllez pendant toute la journée du 28. par le travers des jettées hors la portée du Canon. Une de leurs bombes mit le feu à l'Hôpital, qui fut aussitost éteint. Mr l'Intendant ayant fait perquisition de tous les dommages causez par les bombes, il a trouvé que tout peut estre reparé pour vingt huit mille livres.

Le Pere Bouvet, Jesuite, qui partit en 1687 pour aller en la Chine, est arrivé à Surate avec deux Mandarins, que l'Empereur de la Chine envoye au Roy avec des presens considerables. Jamais les Empereurs de la Chine n'en ont envoyé

à aucun Souverain ; & quand ils reçoivent leurs Ambassadeurs, ils ne les regardent que comme des Envoyez de Princes tributaires. Je suis, Madame, vostre, &c.

A Paris, ce 31. Aoust 1695.

APOSTILLE.

Je viens d'apprendre que vostre Armée avoit commencé à passer la Mehaigne ; que Mr le Duc du Maine avoit défait entierement vingt deux Escadrons des Ennemis ; qu'il en tenoit dix-huit autres enfermez ; que ce Prince avoit eu un cheval tué sous luy en cette occasion ; & que Mr de Villequier avoit eu la main percée.

BIBLIOTHÈQUE IMPR.

TABLE.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

Prelude 1
Traité de la Fermentation. 11
Fable du Soleil & de l'Aurore. 87
Lettre qui explique le jeu du Trictrac, avec des remarques & des reflections, & toutes les loix de ce jeu. 102
Desordre causé par la foudre. 167
Histoire de la pretendue Comtesse de Nassau. 175
Discours fait au Roy par Mr l'Evêque de Noyon. 184
Nouvelles particularitez touchant la découverte d'une figure de Mercure trouvée à Beauvais. 202
Second volume des Poësies de Me

des Houlieres. 219
Rome galante. 220
Nouvelle Carte de l'Europe, & autres ouvrages nouveaux qui se débitent chez Mr de Fer. 223
Mariage. 226
Service de Mr le Comte de Chatellux, contenant des choses tres-remarquables. 228
Journal du Bombardement de Dunquerque, avec un grand nombre de particularitez touchant ce bombardement. 236
Mort de Mr l'Archevêque de Paris, avec le détail de tout ce qui s'est passé, lors qu'il a esté exposé au Public, à son Convoy, & à son Service. 262
Mr l'Evêque d'Orleans est nommé par le Roy au Cardinalat. 280
Mr l'Evêque de Noyon est nommé

TABLE.

Commandeur de l'Ordre. 285
Mr l'Archevêque de Reims élû Proviseur de Sorbonne. 286
Mr l'Evêque de Meaux est élu Superieur de Navarre. 287
Mr l'Evêque de Chalons est nommé par le Roy, Archevesque de Paris. 288
Mort de Mr d'Argouges. 289
Places de Conseiller d'Etat données. 291
Mr Daguesseau est nommé Conseiller d'Etat, au Conseil Royal des Finances. 292
Quarante & une Estampes de la petite Gallerie du Louvre presentées au Roy. 293
Histoire des révolutions de Suede. 295
Election des nouveaux Echevins, qui sont ensuite presentez au

TABLE.

Roy. 297
Election d'un Directeur, & d'un Chancelier de l'Academie de Peinture & de Sculpture. 299
Article des Enigmes. 302
Journal de l'Armée de Flandres, avec le Bombardement de Bruxelles. 306
Suite du Siege du Chasteau de Namur. 327
Bombardement de Calais. 338
Mandarins Chinois envoyez en France. 340
Défaite de quarante Escadrons des Ennemis au passage de la Mebaigne. 341

La Figure doit regarder la page 20
L'Air doit regarder la page 305.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPR.

226–228
228–230
288 289
290 291